

Délibération n°2022-03-07a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Présentation des rapports d'activités des budgets annexes de prévention et gestion des déchets

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebuzzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelon			

- **Élus excusés :**

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-03-07a



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment L. 5211-39 et D. 2224-1 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire préservé » soucieux de protéger et de valoriser ses richesses et un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté,

Le président explique que dans le cadre des compétences en matière de déchets et d'aménagement non-collectif, Haute-Corrèze Communauté doit présenter en conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sur ces deux compétences qu'elle gère au travers de ses budgets annexes spécifiques.

Ces rapports d'activités doivent être présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du conseil communautaire sont mis à disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

Ces rapports annuels sont des documents obligatoires, qui doivent permettre d'assurer la transparence de la gestion de ces services pour les usagers et permettent de faire un bilan annuel du service. Ils doivent comprendre une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers.

Le rapport d'activité complémentaire 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, est joint en annexe de la présente note. Ce rapport reprend notamment les éléments clés de l'organisation du service, les résultats -notamment les tonnages- des différentes catégories de déchets collectées via les tournées de collecte d'ordures ménagères ou en déchèterie.

Les éléments présentés sont conformes aux comptes administratifs 2021 du budget annexe déchets délibéré en séance du conseil communautaire du 14 avril 2022.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de ce rapport d'activité complémentaire 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, joint au présent rapport.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220608-20220307A-DE

Rapport d'activité complémentaire

Ordures ménagères et déchets assimilés

2021

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

23 parc d'activité du Bois Saint-Michel, 19200 USSEL

||| Tél. 05 55 95 35 38 ||| hautecorrezecommunaute.fr

SOMMAIRE

Les services déchets
ménagers

[Page 3](#)

Les indicateurs
techniques

[Page 9](#)

Les indicateurs
financiers

[Page 18](#)

Les faits marquants

[Page 22](#)

La Communauté de Communes exerce les missions suivantes :

- La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables en porte à porte ou en apport volontaire
- L'exploitation de 8 déchèteries pour la collecte des déchets encombrants et dangereux des ménages
- La sensibilisation de tous les publics à la prévention et au tri des déchets

LE SERVICE DÉCHETS



La Communauté de Communes collecte et traite en régie les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 71 communes membres.

L'expression « déchets assimilés » signifie qu'elle prend également en charge les déchets produits par les entreprises et les administrations, dans la mesure où leurs déchets s'apparentent de par leur nature et leur quantité à ceux des ménages.

TERRITOIRE DESSERVI

En 2021, Haute-Corrèze Communauté compte 71 communes pour 34 626 habitants.

La Communauté de
Communes



Population par commune membre
Données INSEE 2018

Aix	402	Monestier-Port-Dieu	104
Alleyrat	102	Neuvic	1 905
Ambrugeat	213	Palisse	226
Beissat	25	Pérols-sur-Vézère	190
Bellechassagne	92	Peyrelevade	851
Bort-les-Orgues	2 761	Poussanges	157
Bugeat	810	Roche-le-Peyroux	95
Chavanac	52	Saint-Angel	725
Chaveroche	251	Saint-Fréjoux	286
Chirac Bellevue	305	Saint-Rémy	233
Clairavaux	156	Saint-Setiers	292
Combressol	359	Saint-Victour	198
Confolent Port Dieu	41	Sarroux / Saint-Julien	864
Couffy sur Sarsonne	76	Sérandon	353
Courteix	69	Sornac	769
Davignac	206	Soursac	510
Eygurande	698	Saint-Bonnet-Prés-Bort	197
Féniérs	94	Saint-Etienne-aux-Clos	240
Feyt	136	Saint-Etienne-la-Geneste	99
La Courtine	788	Saint-Exupéry-les-Roches	608
Lamazière-Basse	300	Saint-Germain-Lavolps	89
Lamazière-Haute	69	Saint-Hilaire-Luc	68
Laroche près Feyt	63	Saint-Martial-le-Vieux	143
Latronche	133	Saint-Merd-la-Breuille	198
Le Mas d'Artige	99	Saint-Merd-les-Oussines	133
Ligniac	665	Saint-Oradoux-de-Chirouze	70
Lignareix	174	Saint-Pantaléon-de-Lapleau	68
Magnat-l'Etrange	247	Saint-Pardoux-le-Neuf	79
Malleret	44	Saint-Pardoux-le-Vieux	310
Margerides	310	Saint-Sulpice-les-Bois	86
Maussac	452	Sainte-Marie-Lapanouze	56
Merlines	731	Ussel	9 923
Mestes	358	Thalamy	101
Meymac	2 524	Valièrgues	149
Millevaches	79	Veyrières	75
Monestier-Merlines	292		

CHAMPS DE COMPÉTENCES

COMPÉTENCE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS »

Haute-Corrèze Communauté exerce selon ses statuts, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés prend en charge différentes catégories de déchets et intervient auprès des particuliers et de certains professionnels dans la mesure où leurs déchets s'apparentent de par leur nature et leur quantité à ceux des ménages. La majorité des collectes sont assurées en régie par le personnel de la collectivité, à l'exception de certaines filières de déchèteries (partie déchèteries – les déchets collectés).

La compétence traitement est transférée à un syndicat départemental le SYTTOM 19.

Le Périmètre du service

composition des déchets des collectivités

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) - déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets

Déchets occasionnels

Déchets du quotidien = ordures ménagères et assimilées

déchèterie - déchets verts, encombrants, gravats, ...

Déchets collectés en mélange = ordures ménagères (OMA)

Déchets collectés sélectivement



Point d'Apport Volontaire (PAV)

Porte-À-Porte (PAP) - sacs jaunes



En régie et en prestation

En régie

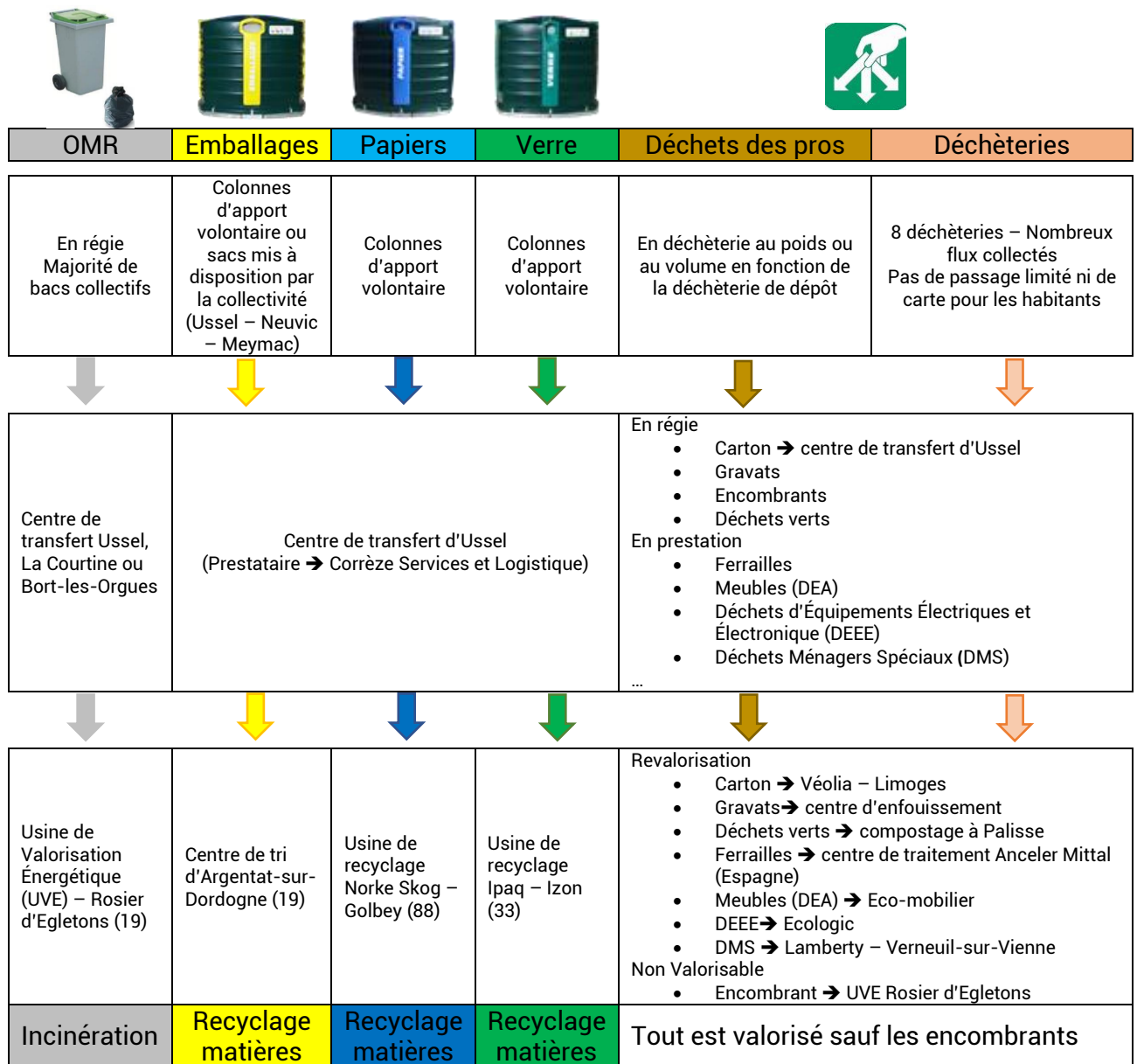
En prestation

En régie

ORGANISATION GÉNÉRALE

LES CONTENANTS ET LES MODALITÉS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Les ordures ménagères et assimilées sont collectées de la manière suivante :



LES MOYENS HUMAINS

(hors services support : RH, comptabilité,...)

Le service « ordures ménagères et déchets assimilés » s'organise autour de 5 compétences et métiers structurants : les missions administratives qui y sont liées, l'animation de la politique de tri des déchets sur le territoire, la collecte des ordures ménagères, la collecte des déchets valorisables et les missions techniques polyvalentes de gestion des bennes, containers, locaux et matériels techniques (matériels roulants et équipements divers).

Pour l'année 2021, les ressources affectées à ces missions sont réparties comme suit :

- Missions administratives et encadrement du service :

5 agents dont 1 chef de projet Programme Local de Prévention des Déchets, TEOM et redevance spéciale

- Animation de la politique de tri des déchets :

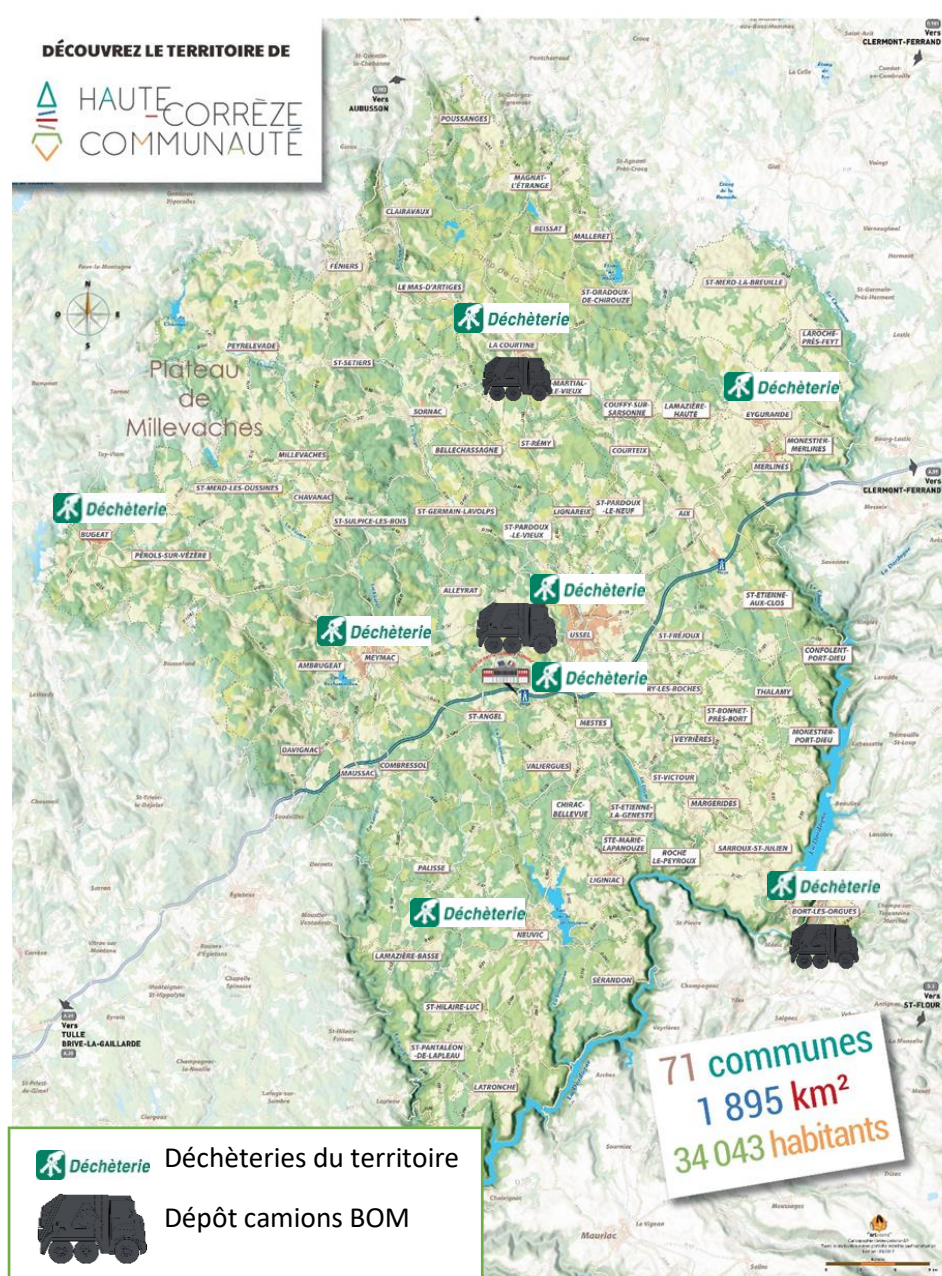
1 ambassadrice du tri

- Collecte des ordures ménagères :

21 agents (chauffeurs et ripeurs) répartis sur 7 tournées de collecte, 3 dépôts de camion

- Collecte des déchets valorisables :

15 agents d'accueil en déchèterie, répartis sur les 8 déchèteries du territoire.



- **Missions techniques polyvalentes :**

4 agents polyvalents (2 chauffeurs polybenne, 1 mécanicien et 1 gestionnaire du centre de transfert)

Ponctuellement ou en saison, des renforts peuvent compléter cet effectif de 46 agents.

LES MOYENS MATÉRIELS

	<p>8 bennes à ordures ménagères (dont 1 de secours)</p>
 	<p>1 camion remorque « polybenne » 1 camion grue « polybenne »</p>
	<p>8 déchèteries</p>

L'entretien du matériel roulant est assuré soit par un mécanicien du service soit par un garagiste spécialisé. Les déchèteries sont entretenues par les agents de déchèterie et les services techniques.

LA COMMISSION THÉMATIQUE

L'organisation de la commission « Gestion des déchets » créée en 2017 a été modifiée, suite aux élections 2020, le 1^{er} octobre 2020. Les sujets liés à la compétence sont maintenant abordés au sein de la commission « Préservation de l'environnement ». La commission s'est réunie une fois en 2021 pour cause de Covid.

Elle est constituée de 67 membres titulaires représentant les communes du territoire.

LES INDICATEURS TECHNIQUES



Haute-Corrèze Communauté collecte et traite en régie différents types de déchets : les bennes des déchèteries (cartons, gravats, déchets verts et encombrants), les ordures ménagères, la collecte en porte à porte des sacs/bacs jaunes (uniquement sur Ussel, Neuvic et Meymac).

Le service ordures ménagères et déchets assimilés met parallèlement en œuvre un plan d'actions pour accompagner les usagers à la réduction de leurs déchets et une meilleure prise en compte des consignes de tri. Le PLPDMA (Programme Locale de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) a été délibéré lors de la séance du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020.

LES DÉCHETS DU QUOTIDIEN

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

1. La collecte

La collecte est organisée majoritairement en point de regroupement avec environ 3 500 bacs de 750 L, 1 800 bacs de moins de 750 L.

À partir de la fin du mois d'octobre 2021, 43 communes sont collectées en C0.5 (une fois tous les 15 jours), les autres communes restent collectées minimum une fois par semaine. Les objectifs de cette révision de la périodicité de collecte des communes rurales sont d'optimiser le passage des camions et le remplissage des bennes d'ordures ménagères. Cela permet également d'économiser les frais kilométriques sur un camion et de réduire les effectifs (non reprise de contractuel). Un bilan de cette action sera effectué à mi-2022 pour une généralisation éventuellement

<p>7 tournées par jour du lundi au vendredi de 05 h à 12 h.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne 1 • Campagne 2 • Meymac- Neuvic • Ussel 1 • Ussel 2 • Bort-les-Orgues • La Courtine 	<p>Depuis le passage en C0.5 → 6 tournées par jour du lundi au vendredi de 05h à 12h</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne • Meymac-Neuvic • Ussel1 • Ussel 2 • Bort-les-Orgues • La Courtine
---	--

3 sites départ des tournées de collecte (voir plan p.7) :

- Ussel
 - 6 camions
- La Courtine
 - 1 camion
- Bort-les-Orgues
 - 1 camion



1 chauffeur



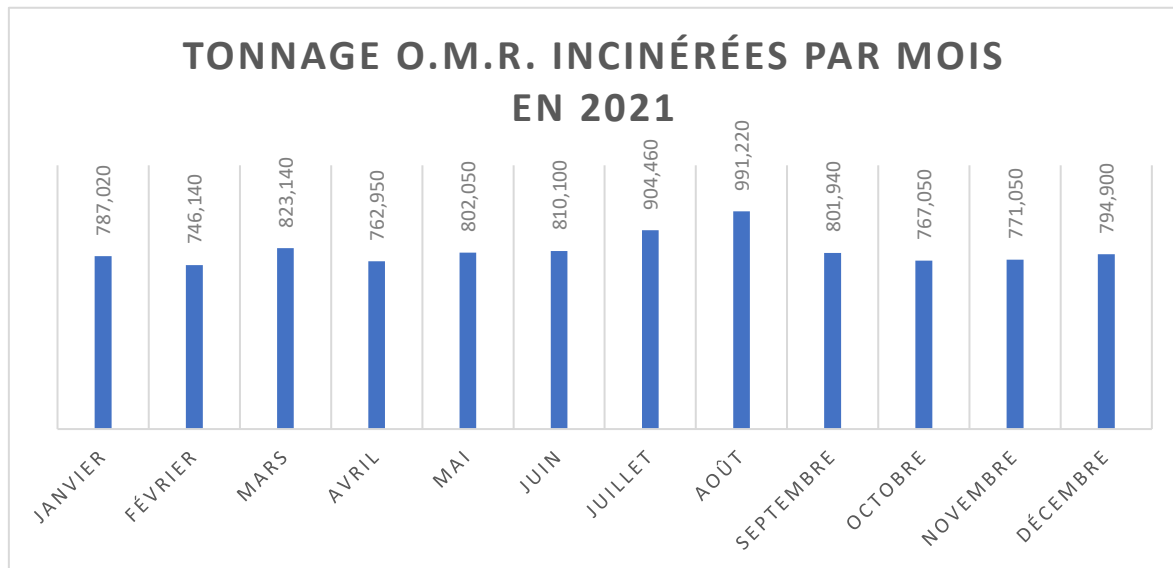
2 ripeurs

2. Le traitement

Les OMR collectées sont ensuite transférées dans une semi-remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA), dans l'un des centres de transfert d'Ussel ou de Bort-les-Orgues. Les camions sont confiés à la société Corrèze Services et Logistique (CSL) (mandatée par le SYTTOM 19) qui achemine ces OMR à l'Usine de Valorisation Énergétique de Rosiers d'Égletons pour être incinérées.

Les OMR sont ainsi valorisées en énergie par une production électrique et dans un réseau de chaleur qui alimente les structures institutionnelles de Rosiers d'Égletons et les serres de production de tomates situées en face de l'UVE.

3. Les quantités collectées et traitées en 2021



Cela représente un total de 9 762,02 tonnes qui ont été collectées sur le territoire Haute-Corrèze Communauté (collecte pesée sur les centres de transferts d'Ussel et Bort-les-Orgues) et incinérées en 2021. Contre 9 458,68 tonnes en 2020, soit une augmentation de 303,34 tonnes.

LES RECYCLABLES (Y COMPRIS CEUX DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES)

1. La collecte

La collecte des matériaux recyclables est majoritairement effectuée en Point d'Apport Volontaire (PAV). Haute-Corrèze Communauté met à minimum à disposition un jeu de trois colonnes par commune et les complète par 3 colonnes supplémentaires pour 200 habitants environ.

C'est au total 658 colonnes qui sont disposées sur tout le territoire avec :

- 244 colonnes à verre
- 199 colonnes à papier
- 215 colonnes à emballages

Soit 222 points de collectes dont 173 points complets avec les trois flux.

Ces colonnes sont collectées pour le compte de Haute-Corrèze Communauté par la société CSL et la Communauté de Commune Sumène Artense. Le prestataire les achemine ensuite au centre de transfert d'Ussel.

En 2021, Haute-Corrèze Communauté a complété certains points qui possédaient seulement une ou deux colonnes (à Châlons d'Aix, au Cornouilloux à Valiergues, une réorganisation des points du centre à Neuvic).

2. Le traitement

Après avoir en stock une quantité suffisante pour remplir une semi-remorque, les différents flux rejoignent leur circuit de recyclage vers les exutoires adaptés :

- Le papier → usine de recyclage Norske Skog à Golbey (88)
- Le verre → usine de recyclage Ipaq à Izon (33)
- Les emballages → d'abord rétriés au centre de tri d'Argentat puis recyclés dans les usines de recyclages en fonction de la matière majoritairement en France et en Espagne.

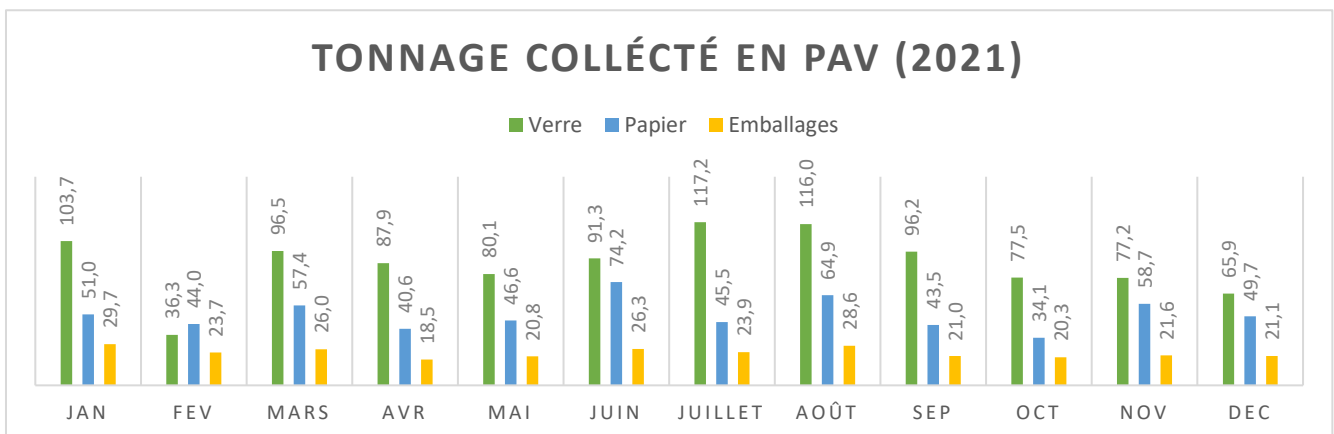


La gestion des exutoires se fait par le SYTTOM 19 à l'échelle de la Corrèze en fonction des demandes des repreneurs.

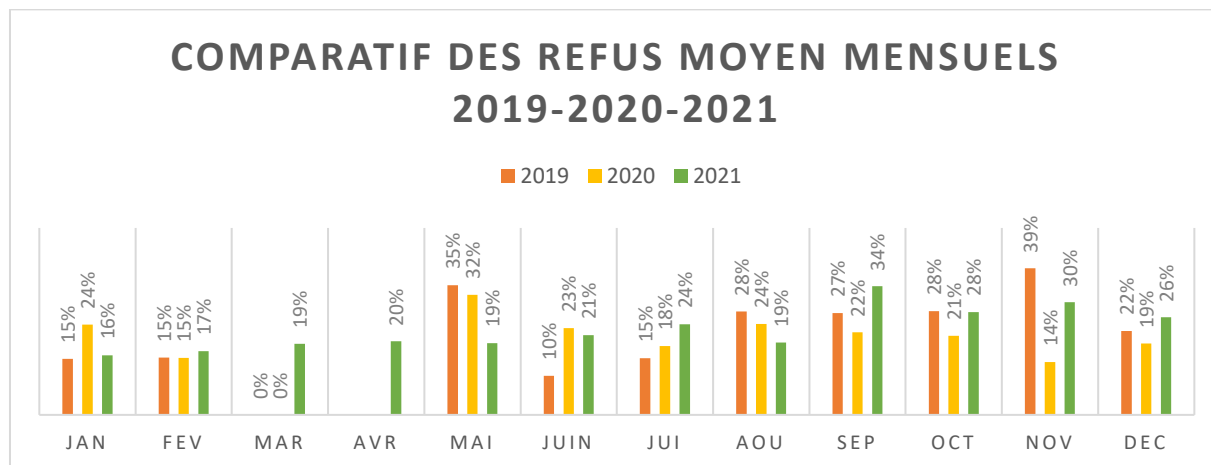
3. Les quantités collectées et recyclées

Entre 2020 et 2021, on peut constater une hausse de la collecte des emballages (+ 181 t), du verre (+ 125 t) et du papier (+ 184 t). Cette hausse s'explique vraisemblablement par les chiffres 2020 qui sont un peu faible par rapport à une année normale, car le centre de tri d'Argentat-sur-Dordogne avait fermé pendant le 1^{er} confinement. Mais il y a aussi probablement une augmentation du nombre de trieur de façon général.

2021			
Type	Tonnages	Tri/hab. (kg/hab./an) HCC	Tri/hab. moyen (kg/hab./an) Territoire du SYTTOM 19 (Corrèze)
Emballages	440,79	13,1	17
Papier	599,60	17,8	16
Verre	1 168,20	34,7	39



Chaque mois, un échantillon d'emballage est prélevé pour caractériser le tri (un échantillon PAV et un échantillon PAP). Cela permet de suivre la qualité du tri, plus il y a un pourcentage de refus élevé, plus le tri est de mauvaise qualité.



En 2020, le centre de tri d'Argentat a fermé suite au premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020. Le taux moyen de refus était de 21 % en 2020, il est de 23 % en 2021. Sachant qu'en 2019 il était de 19,6 % en Nouvelle-Aquitaine et 19,9 % en France, notre objectif est d'obtenir une meilleure qualité de tri afin de voir ce taux de refus diminuer.

LES DÉCHETS OCCASIONNELS

LES DÉCHÈTERIES

1. La localisation

Haute-Corrèze Communauté propose à ses habitants et usagers 8 déchèteries réparties sur le territoire :

- Bort-les-Orgues
- Bugeat
- La Courtine
- Eygurande
- Meymac
- Neuvic
- Ussel Loches
- Ussel Camp César

2. L'organisation

Toutes les déchèteries sont ouvertes du lundi au samedi (sauf le jeudi) sur les mêmes horaires d'ouverture : les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. **Fermeture les jeudis** pour assurer la rotation des bennes et l'entretien des sites.

Elles sont gérées par deux agents (sauf à Bugeat), soit 15 agents de déchèteries qui sont en charge d'aider les usagers à bien trier.

À partir du 1^{er} janvier 2020, la rotation des bennes de cartons, gravats, déchets vert et encombrants est réalisée en régie par 2 ou 3 agents polyvalents et le reste des bennes est collecté par divers prestataires. Seule la benne des encombrants est incinérée, tous les autres flux sont des matières qui vont être revalorisées.

3. Les déchets collectés

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

DMS - EC

Besler
Levrault

ID : 019-200066744-20220608-20220307A-DE

2021	ENCOMBRANTS		DECHETS VERTS		GRAVATS		CARTONS		Nb Bennes	Tonnage
	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage	Nb Bennes	Tonnage		
CAMP CÉSAR	197	809,38	1	2,40			51	43,82	13	6,70
LOCHES	86	419,84	78	356,34			46	61,81	15	0,63
MEYMAC	112	432,12	109	363,92	25	225,42	36	52,32	21	1,25
NEUVIC	100	379,90	91	248,16	23	203,38	34	56,16	13	0,87
EYGURANDE	57	199,04	12	55,92	11	120,10	23	36,50	5	0,44
LA COURTINE	45	190,94					18	23,78	3	0,31
BUGEAT	58	227,57	27	104,96	15	165,34	23	41,60	8	1,99
BORT-LES-ORGUES	171	905,54	130		53	533,20	79	166,28	26	4,27
TOTAL collectes - tonnages	826	3 564,33	448	1 131,70	127	1 247,44	310	482,27	104	16,46
Tarif Transport/B TTC	130,00 €		104,50 €		100,00 €		88,00 €		Multi-tarif	
Coût Transport/ TTC	107 380,00 €		46 816,00 €		12 700,00 €		27 280,00 €		11 792,00 €	
Tarif Traitement/T TTC		112,00 €		29,70 €		7,20 €		Syttom		
Coût Traitement/ TTC	Recette valorisation	399 204,96 €		33 611,49 €		14 552,64 €		Syttom**		27 376,59 €
TOTAL Dép.	TOTAL Rec.	506 584,96 €	80 427,49 €	27 252,64 €	27 280,00 €	39 168,59 €				
2021	Huiles minérales usagées		FERRAILLES		D3E		DEA		Nb collectes	Tonnage
	Nb collectes	litres	Nb Bennes	Tonnage	Nb collectes	Tonnage	Nb collectes	Tonnage		
CAMP CÉSAR	3	2 800	24	119,82	34	50,83	47	103,91		
LOCHES	4	7 000	30	78,80	58	77,54	57	153,42		
MEYMAC	2	2 000	17	60,94	44	51,10	61	140,25		
NEUVIC	3	4 000	27	126,09	53	64,76	54	116,24		
EYGURANDE	1	1 000	15	42,85	18	32,65	3	10,22		
LA COURTINE	2	2 000	14	31,48	14	27,02	32	80,06		
BUGEAT	1	2 000	14	36,60	30	30,45	3	7		
BORT-LES-ORGUES	5	6 500	28	198,46	78	122,87	80	279,48		
TOTAL collectes - tonnages	21	27300	169	695,04	329	457,21	337	890,58		
Tarif Transport/B TTC	Multi-tarif		0,00 €		0,00 €		multi-tarif			
Coût Transport/ TTC	466,40 €		0,00 €		0,00 €		multi-tarif			
Tarif Traitement/T TTC				80,00 €		année 2019				
Coût Traitement/ TTC	Recette valorisation	1 171,50 €		55 603,20 €		28 184,20 €		38 042,00 €		
TOTAL Dép.	TOTAL Rec.	1 637,90 €	55 603,20 €	28 184,20 €	38 042,00 €					

Total des dépenses : **682 351.58 €** et total des recettes : **121 829.40**

Rapport d'activité complémentaire 2021 – Ordures ménagères et déchets assimilés

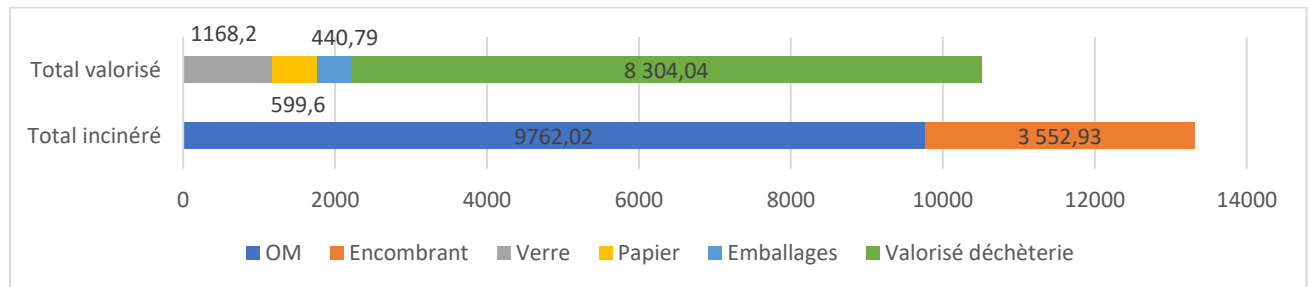
Quelques exceptions :

Les pneus sont uniquement collectés à la déchèterie de La Courtine par Recygom qui met à disposition des bennes contre un loyer 66,00 € TTC par mois soit 792,00 € pour l'année 2021.

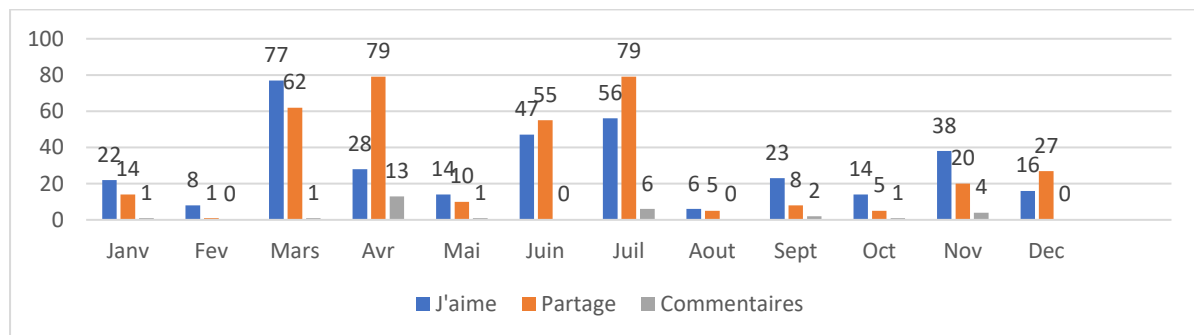
Les batteries sont regroupées au pôle environnement afin d'éviter les tentatives d'effraction des déchèteries. En 2021, elles ont été collectées trois fois soit 12,80 t de batterie. La recette de cette collecte représente 5 632,00 €.

LE TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

En 2021, 53 % des déchets ont été incinérés (ordures ménagères et encombrants des déchèteries) et 47 % ont été valorisés (déchèteries / collecte sélective).



PUBLICATIONS DE COMMUNICATION 2021



En 2021, nous avons posté 38 publications sur Facebook, avec un total de retour de 349 j'aime, 365 partages, 29 commentaires.

Les publications ont des thèmes variées (prévention, tri, compostage, animation, ...) et sont présentées sous différentes formes (photos, vidéos).

À cela s'ajoute 7 vidéos publiés sur YouTube sur le thème du tri, recyclage ou compostage, avec 632 vues au total.

Quelques exemples de publication fait sur Facebook en 2021 :



27 décembre – lancement opération sapin de Noël

Haute-Corrèze Communauté
27 décembre 2021, 07:00

Et si votre sapin de Noël devenait une ressource pour le jardin ? Maintenant que Noël est terminé, les sapins vont commencer à se dépouiller de leurs décorations. Souvent, les particuliers ont pris l'habitude de les déposer dans l'une des 8 déchèteries du territoire afin qu'ils soient valorisés. Cette année, Haute-Corrèze Communauté lance une opération "Sapin de Noël".

Entre le 27 décembre et le 28 janvier 2022, déposez votre sapin (débarassé de ses décorations et sans ne... Voir plus

Opération Sapin de Noël

Collecte des sapins* du 27 décembre 2021 au 28 janvier 2022

Récupération du broyat** début février 2022

7 POINTS DE COLLECTE

Clairavaux | Margerides | Mestes | Peyrelevade
St-Hilaire-Luc | St-Etienne-aux-Clos | Sornac

ACCESSIBLES À TOUS LES HABITANTS



Vous, Aurélie Vesvre et 6 autres personnes 19 partages

20 septembre – Randonnées de la Loutre

Haute-Corrèze Communauté
20 septembre

Ce dimanche, Marilou, notre ambassadrice du tri, a partagé un stand avec le CPIE de la Corrèze sur la Randonnée de la Loutre ! Une belle occasion de sensibiliser petits et grands sur le #tri et le #recyclage des #déchets



15 2 commentaires 1 partage

05 juillet – début des lundis à la plage à Neuvic

Haute-Corrèze Communauté
5 juillet

#LesLundisàLaPlage A partir d'aujourd'hui et tous les lundis, retrouvez-nous sur les plages du territoire pour parler environnement et gestion des déchets (ateliers, jeux, fabrication de déco, de produits ménagers zéro déchet...) avec le CPIE de la Corrèze. Tourisme Haute Corrèze, partenaire de l'événement, propose toute leur documentation recensant idées de balades, de sorties, d'animations et lieux à découvrir cet été.

Les prochaines dates :
- le 12 juillet à la plage du... Afficher la suite



Vous, Aurélie Vesvre et 10 autres personnes 12 partages

10 juin - Vidéo compostage – comment monter son composteur



18 mars – Vidéo où vont nos déchets ?



04 mars – Animation tri des déchets écoles

Haute-Corrèze Communauté
4 mars

#TriDesDechets

Ce matin, notre ambassadrice du tri Marilou Angenieux est intervenue dans la classe Ulis à l'école Jean Jaurès à Ussel, Limousin, France pour une sensibilisation au tri et au devenir des déchets. Les élèves ont enterré différents déchets pour voir leur évolution. Réponse dans 1 mois !

19 17 partages

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

Pour l'année 2021, des actions ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA :

- Dans les services de HCC dans le cadre du projet d'éco-exemplarité :
 - Achat de piles rechargeables et des chargeurs à destination des agents (**achat en juin 2021**)
 - Clauses environnementales dans les marchés publics (**début 2021**)
 - Achat de fontaines à eau (**achat en cours pour installation début 2022**)
 - Changement des produits d'entretien (**projet 2022**)

- À destination du public :
 - Création des STOP PUB (**distribution dès janvier 2022**)
 - Animations scolaires
 - Animations pour les habitants
 - Mémo tri dans les bulletins municipaux (**fin d'année 2021**)
 - Vente de composteurs
 - Communication sur la page Facebook et le site internet de la collectivité

LES INDICATEURS FINANCIERS



Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20220608-20220307A-DE

Le budget « déchets ménagers » est un budget annexe régi par la nomenclature M14, non assujéti à la TVA et équilibré grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance Spéciale (RS) facturée auprès des producteurs de déchets non ménagers (privés et publics) du territoire.

LES COÛTS DU SERVICE

Les charges du service sont réparties en différents postes :

- Les **charges fonctionnelles** correspondant aux charges de structure (eau, électricité, gaz, personnel administratif, ...) ainsi que la communication ;
- Les **charges de prévention** représentant les dépenses issues du Programme Locale de Prévention des déchets ;
- Les **charges liées à la pré-collecte** correspondant aux coûts liés aux contenants : fournitures de sacs, maintenance et nettoyage de bacs...
- Les **charges liées à la collecte** telles que les dépenses relatives à la collecte OMR (entretien et amortissement des camions, charges liées au personnel de collecte, ...), à la collecte des points d'apport volontaire, à la collecte en porte en porte des recyclables, au gardiennage des déchèteries...
- Les **charges liées au transport et au traitement des déchets** facturées par le SYTTOM 19 tels que le transport et le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables, le transport et le traitement des déchets de déchèteries...

LES RECETTES DU SERVICE

LA CONTRIBUTION DES USAGERS AU SERVICE

1. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Elle apparaît sur l'avis de la Taxe Foncière Bâtie (TFB). Elle est incluse dans le montant global de la TFB et est calculée sur la même base que cette dernière. Toute propriété soumise à la TFB l'est aussi à la TEOM. Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien. Si le bien imposé à la TEOM est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives.

En 2021, le produit est de 3 408 834,00 €.

2. La Redevance Spéciale

Cette redevance concerne les établissements n'ayant pas de taxe foncière (les écoles, les entreprises, les collectivités, ...). Elle est calculée au juste service effectué et tient donc compte :

- Du nombre de passage pour la collecte des déchets ;
- Du coefficient de remplissage ;
- Du nombre de bac utilisé.

La formule utilisée pour établir la redevance spéciale est alors :

Volume des bacs déchets résiduels (bacs gris) x Nombre de bacs affectés x Fréquence de collecte x Coût de traitement en €/an.

Le montant total de redevance spéciale perçue au titre de l'année 2021 est de 190 730,00 €.

LES AUTRES RECETTES

- Les ventes de matériaux issus du tri sélectif et de la collecte en déchèteries : ferrailles, cartons, papiers, non ferreux, ... ;
- La dotation subvention (aide du SYTTOM 19) ;
- Les autres produits de gestion courante comme la vente des composteurs ;
- Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) ;
- Subventions.

LE BUDGET ANNEXE « DÉCHETS »

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (HORS EXCÉDENT ET DÉFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ)



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT		EVOLUTION 2021/2020
	2020	2021	
Charge à caractère général	850 724,62 €	806 677,87 €	- 5,18 %
Charge de personnel, frais assimilés	1 823 789,62 €	1 663 634,27 €	- 8,78 %
Autres charges de gestion courante (SYTTOM 19)	1 430 926,79 €	1 446 325,99 €	+ 1,08 %
Charges financières	15 399,36 €	13 185,38 €	- 14,38 %
Charges exceptionnelles	2 003,95 €	305,06 €	- 84,78 %
Amortissements	413 303,63 €	297 398,17 €	- 28,04 %
TOTAL	4 536 147,97 €	4 227 526,74 €	- 6,80 %

Sur le chapitre « Charges exceptionnelles », il s'avère qu'en 2020 des titres sur les exercices antérieurs ont dû faire l'objet d'annulation suite à des erreurs de facturation. Il y a eu moins de régularisation d'erreur de facturation en 2021.

La baisse des dépenses de fonctionnement traduit les efforts faits par le service pour optimiser le fonctionnement à qualité de service égale (passage en C 0,5, achat d'un camion supplémentaire pour la gestion des bennes de déchèteries). Travail sur les amortissements.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT		EVOLUTION 2021/2020
	2020	2021	
Atténuations de charges (remboursement personnel)	20 542,01 €	19 170,74 €	- 6,68 %
Produits services, domaine et ventes (redevance spéciale, ventes matériaux, ...)	312 957,57 €	344 547,88 €	+ 10,09 %
Impôts et taxes (TEOM)	3 377 846,00 €	3 408 834,00 €	+ 0,92 %
Dotations et participations	468 904,30 €	560 071,06 €	+ 19,44 %
Autre produits de gestion courante (vente composteur,...)	4 170,00 €	2 880,00 €	- 30,94 %
Produits exceptionnels	7 349,45 €	4 106,52 €	- 44,12 %
Amortissements (reprise subvention)	34 963,56 €	30 885,78 €	- 11,66 %
TOTAL	4 226 732,89 €	4 370 495,98 €	+ 3,40 %

En 2021 nous pouvons constater une augmentation des recettes de 3,40 % par rapport à 2020, qui est dû au versement du SYTTOM 19 de 258 935 € de recettes liées à la collecte sélective de 2019. Sans cela, les recettes 2021 seront en diminution de 2,72 % par rapport à 2020.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT	
	2020	2021
Immobilisations incorporelles (frais d'études, ...)	0,00 €	24 660,00 €
Immobilisations corporelles (matériel informatique et bureautique, matériel de transport, ...)	180 255,26 €	210 911,18 €
Immobilisations en cours (agencements et aménagements de terrains, installation de matériel technique, ...)	282 600,00 €	63 912,50 €
Emprunts et dettes assimilées	125 259,31 €	112 716,77 €
Amortissements (reprise subvention)	34 963,56 €	30 885,78 €
TOTAL	623 078,13 €	443 086,23 €

On observe en 2021 une baisse des dépenses d'investissements de 28,89 % par rapport à 2020.

Les principaux investissements de l'année 2021 ont été les suivants :

- Continuité de la mise en conformité des déchèteries ;
- Frais d'études ;
- Acquisition d'une benne d'ordures ménagères.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT	
	2020	2021
Subventions d'investissement (DETR, ...)	62 057,93 €	44 070,40 €
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	170 000,00 €
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	104 793,54 €	55 916,73 €
Amortissements	413 303,63 €	297 398,17 €
TOTAL	580 155,10 €	567 385,30 €

On observe en 2021, une diminution des recettes d'investissement de 2,72 % par rapport à 2020.

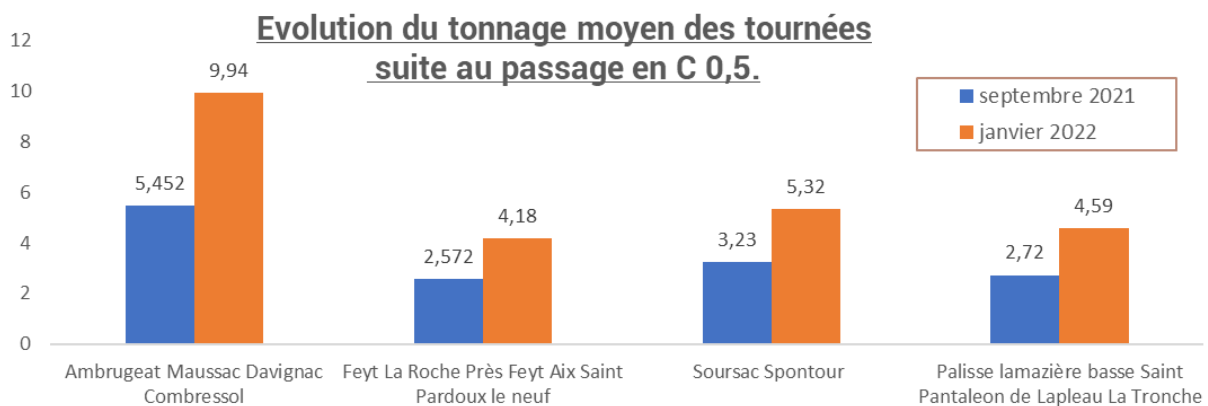
LES FAITS MARQUANTS



BILAN 2021

ÉTUDE D'HARMONISATION ET D'OPTIMISATION DU SERVICE RÉPONSE APPEL À PROJET DE L'ADEME

Les premiers résultats de l'étude d'harmonisation et d'optimisation de la gestion des déchets sur le territoire ont mis en avant la nécessité de modifier la fréquence des collectes sur certaines communes dans le but d'augmenter les tonnages moyens collectés par tournée. Début novembre 2021, la collecte des ordures ménagères ne s'effectue plus que tous les 15 jours sur 43 communes. Cette action, qui s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de contenants là où cela s'avérait nécessaire, a permis d'augmenter en moyenne le tonnage collecté de 70 % sur les tournées concernées.



Le graphique ci-dessus compare des tournées identiques réalisées en septembre 2021 (bleu) et en janvier 2022 (orange).

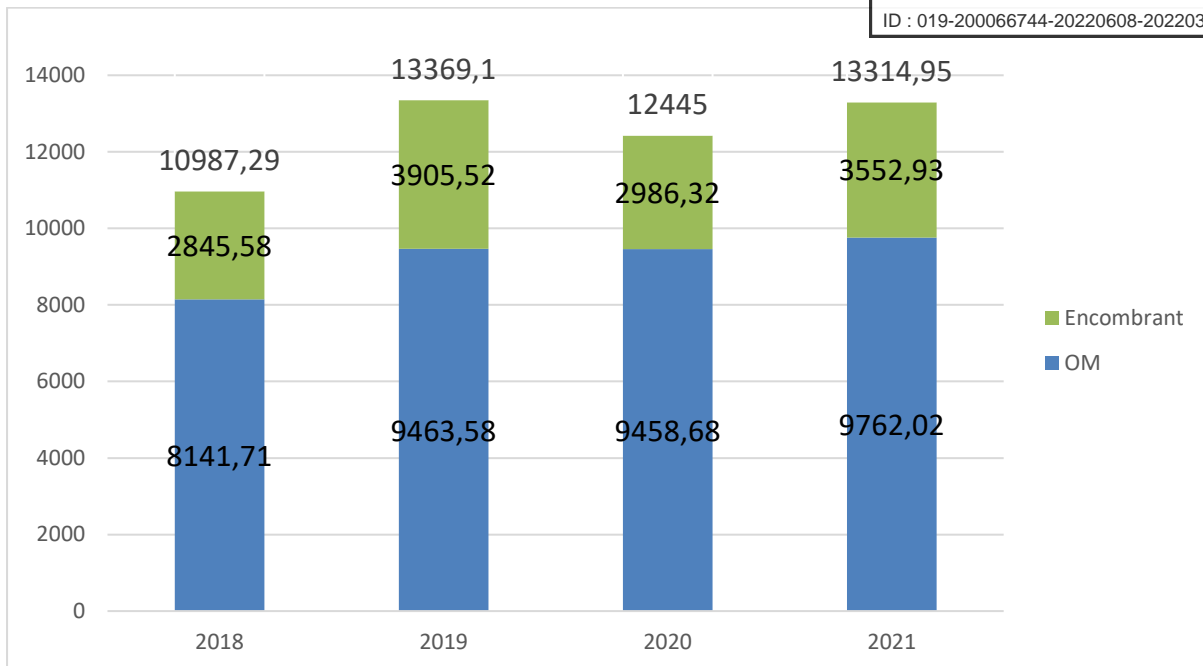
Sur la période estivale, toutes les tournées de collectes retrouveront une fréquence hebdomadaire.

COLLECTE DES BENNES DES DÉCHÈTERIES EN REGIE

Pour répondre aux besoins de rotation des bennes de déchèterie, le service déchets a acheté un camion polybenne d'occasion et une remorque neuve. Ces investissements permettront d'optimiser les déplacements tout en répondant à l'évolution de la fréquentation des déchèteries.

BILAN DES TONNAGES 2021 EN ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS

En 2021, les tonnages ordures ménagères et encombrants collectés sont stables par rapport à l'année 2019. L'année 2020 n'étant pas représentative au niveau des tonnages d'encombrants car les déchèteries ont été fermées pendant le confinement puis ont réouvert avec des restrictions d'accès. Cependant, en regardant dans le détail, on note une légère augmentation de tonnages collectés en OM et une baisse des tonnages collectés en encombrants.



OBJECTIF 2022

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Au 1^{er} janvier 2023, tous les habitants des collectivités adhérentes au SYTTOM 19 pourront trier l'ensemble de leurs emballages en plastique. Ils seront triés dans un nouveau centre de tri plus moderne. En partenariat avec le SYTTOM 19, un plan de communication devra être élaboré dès septembre 2022. Cette communication se fera en plusieurs étapes avec notamment la formation en interne des agents, l'organisation de réunions publiques auprès des élus et des habitants. La concertation avec les communes sur les emplacements des colonnes de tri sera d'autant plus importante pour anticiper d'éventuelle augmentation des tonnages. Haute-Corrèze Communauté procédera également au nettoyage et à la mise à jour de toutes les signalétiques des colonnes et des bacs jaunes.

TRI DES DÉCHETS BOIS EN DÉCHÈTERIE

Des caractérisations des déchets réalisées sur les bennes à encombrants ont mis en évidence que ces dernières pouvaient contenir jusqu'à 50 % de bois. HCC travaille sur la mise en place dans ses déchèteries le tri du bois qui est valorisable dans le courant de l'année 2022. En fonction de sa qualité, le bois peut en effet être soit utilisé dans les chaufferies bois, soit utilisé pour la fabrication de panneaux de particules, et ainsi participer à la valorisation des biodéchets du territoire.

CONTINUER L'OPTIMISATION DES COLLECTES (C 0,5)

Face à l'efficacité des résultats en termes d'optimisation du service et fort du retour d'expérience sur la mise en place du C 0,5 sur la première série de commune, une deuxième série de passage à la collecte tous les 15 jours est envisagée en 2022.

ACHAT DE BENNES POUR LES DÉCHÈTERIES

Il est prévu en 2022 de renouveler le parc de bennes à déchets qui sont à quai dans les déchèteries. Il est prévu d'acheter 4 bennes de 30 m³ et 2 bennes de 15 m³. Les bennes de 30 m³ seront équipées de cadres filets qui permettront d'empêcher l'envol des déchets

pendant le transport. Ce système qui est utilisé à la place manuellement par les chauffeurs représentent également une évolution en termes de sécurité des agents lors des étapes d'enlèvement et de vidage des bennes.

PLATEFORME DÉCHETS VERTS

Deux projets de création de plateforme de déchets verts vont être étudiés en 2022. Ces plateformes sont envisagées à proximité des déchèteries de Meymac et Bort-les-Orgues.

Annexes

Plans déchèteries

Déchèterie de Bort-les-Orgues



1. Accueil
2. Colonnes de tri (verre, papier, emballages)
3. DMS
4. Batteries, piles, ampoules
5. DEEE
6. Benne encombrant pro
7. Benne carton pro
8. Benne carton
9. Benne encombrant
10. Benne encombrant
11. Benne DEA
12. Benne ferraille
13. Benne déchets verts
14. Benne déchets verts
15. Benne gravât
16. Stockage

Déchèterie de Bugeat



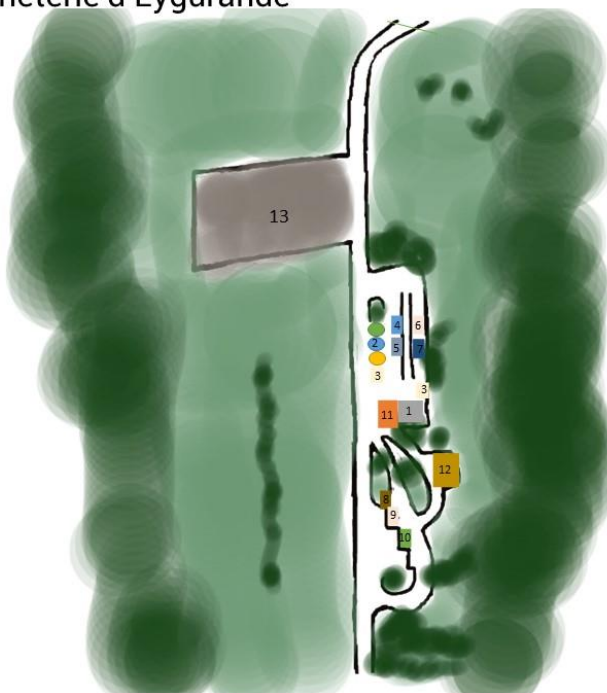
1. Accueil
2. Colonnes de tri (verre, papier, emballages)
3. Benne encombrant/ secours
4. Benne carton
5. Benne encombrant
6. Benne Eco-mobilier
7. Benne ferraille
8. Benne déchets verts
9. Piles, ampoules
10. DEEE
11. DMS
12. Benne gravât

Déchèterie de Ussel Camp-césar

1. Accueil
2. DEEE
3. DMS
4. Colonnes de tri (verre, papier, emballages)
5. Plateforme de déchets verts
6. Stockage de gravât
7. Benne carton
8. Benne DEA
9. Benne ferraille
10. Benne encombrant
11. Benne encombrant
12. DEEE

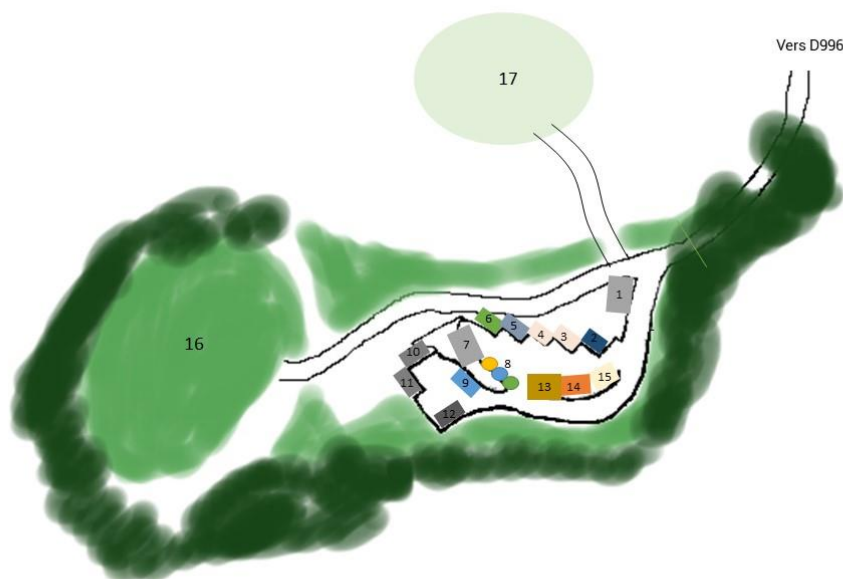


Déchèterie d'Eygurande



1. Accueil
2. Colonnes de tri (verre, papier, emballages)
3. Piles, ampoules
4. Benne carton
5. Benne ferraille
6. Benne encombrant
7. Benne DEA
8. Benne gravât
9. Benne encombrant secours
10. Benne déchets vert
11. DEEE
12. DMS
13. Plateforme de déchets verts

Déchèterie de La Courtine



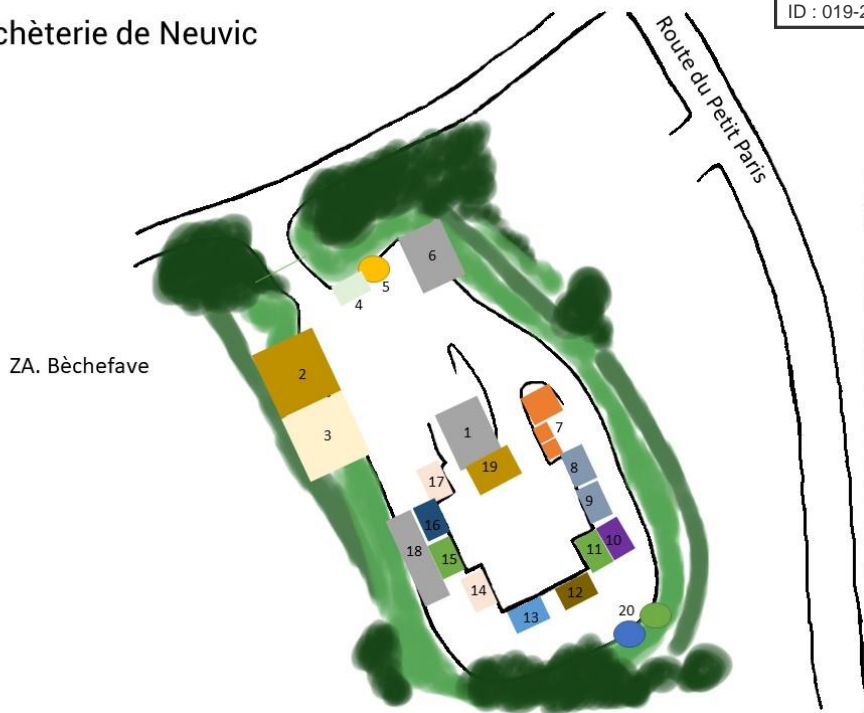
1. Stockage
2. Benne DEA
3. Benne encombrant
4. Benne encombrant
5. Benne ferrailles
6. Benne déchets verts
7. Accueil
8. Colonnes de tri (verre, papier, emballages)
9. Benne carton
10. Benne OM
11. Benne OM
12. Benne pneu
13. DMS
14. DEEE
15. Ampoules, néons, piles
16. Plateforme de gravât
17. Plateforme de déchets verts

Déchèterie de Meymac



1. Accueil
2. Stockage
3. Colonne de tri du verre, du papier et des emballages (hors déchèterie)
4. Benne Gravât
5. Benne déchets verts
6. Benne de secours (DV/Encombrants)
7. Benne Encombrants
8. Benne Ferrailles
9. Benne Carton
10. Benne DEA
11. DEEE
12. Ampoules, piles, batteries
13. DEEE
14. DMS

Déchèterie de Neuvic



1. Accueil
2. Stockage DMS (abrité)
3. Stockage ampoule, néons, huiles moteurs
4. Relais – Vêtements, chaussures
5. Tri emballages (cage)
6. Stockage
7. DEEE
8. Benne ferraille
9. Benne ferraille
10. Benne partenariat avec ressourcerie
11. Benne déchets verts
12. Benne gravât
13. Benne carton
14. Benne secours (DV/ encombrants)
15. Benne déchets verts
16. Benne DEA
17. Benne encombrants
18. Balance
19. DMS
20. Colonne de tri (papiers et verres)

Déchèterie de Loches - Ussel



1. Accueil
2. Stockage
3. Benne encombrants
4. Benne carton
5. Benne ferraille
6. Benne DEA
7. Benne encombrants
8. Benne déchets verts
9. Benne secours (DV/ encombrants)
10. DEEE
11. DMS
12. Ampoules, piles, vêtements
13. Colonne de tri du verre, du papier et des emballages (hors déchèterie)

Délibération n°2022-03-07b

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Présentation des rapports d'activités des budgets annexes de l'assainissement non collectif (SPANC)

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebuzzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelon			

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-03-07b



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment L. 5211-39 et D. 2224-1 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire préservé » soucieux de protéger et de valoriser ses richesses et un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté,

Le président explique que dans le cadre des compétences en matière de déchets et d'aménagement non-collectif, Haute-Corrèze Communauté doit présenter en conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sur ces deux compétences qu'elle gère au travers de ses budgets annexes spécifiques.

Ces rapports d'activités doivent être présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du conseil communautaire sont mis à disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

Ces rapports annuels sont des documents obligatoires, qui doivent permettre d'assurer la transparence de la gestion de ces services pour les usagers et permettent de faire un bilan annuel du service. Ils doivent comprendre une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers.

Le rapport d'activité complémentaire 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, est joint en annexe de la présente note. Ce rapport détaille en particulier les éléments le nombre de visites et de contrôles effectués en 2021 ainsi que la qualité des avis formulés.

Les éléments présentés complètent le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC délibéré en séance du conseil communautaire du 14 avril 2022.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de ce rapport d'activité complémentaire 2021 du service public de l'assainissement non collectif, joint en annexe.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 8 juin 2022

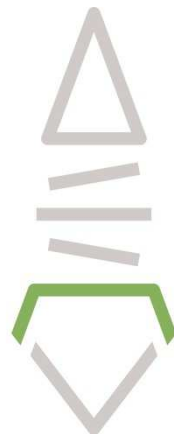
Le président,
Pierre Chevalier



Le Spanc : service public d'assainissement non collectif

Rapport annuel d'Activité

Année 2021



RAPPEL DU CONTEXTE DU SPANC

Le SPANC assure ses missions en conformité avec l'article L2224-8 du Code des Collectivités Territoriales, les lois sur l'Eau de 1992 et 2006 et les arrêtés des 7 septembre 2009 et 27 avril 2012.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Pour les dispositifs neufs et réhabilités : assurer le contrôle de conception et de réalisation afin de vérifier que la conception technique, l'implantation des dispositifs d'assainissement et l'exécution des ouvrages sont conformes à la législation.
- Pour les dispositifs existants, effectuer le diagnostic des ouvrages et leur fonctionnement, dont le but essentiel est de vérifier leur conformité au regard de la salubrité publique et de l'environnement.
- Pour l'ensemble des dispositifs, de vérifier périodiquement le bon fonctionnement des ouvrages ainsi que la réalisation des vidanges.
- Dans le cadre des ventes d'habitations, effectuer un contrôle périodique des installations.

Montants redevance en 2019 :

du 01/05/2019 au 31/12/2019 :

FO1 : Contrôle de conception	:	115 €
FO2 : Contrôle de réalisation	:	115 €
FO3 : Contrôle de diagnostic de l'existant	:	80 €
FO4 : Contrôle de bon fonctionnement	:	80 €
FO3 et FO4 Contrôle lors d'une vente	:	125 €

Au début de l'année 2020, les tarifs des redevances ont été augmentés par délibération du Conseil Communautaire :

Depuis le 23/01/2020 :

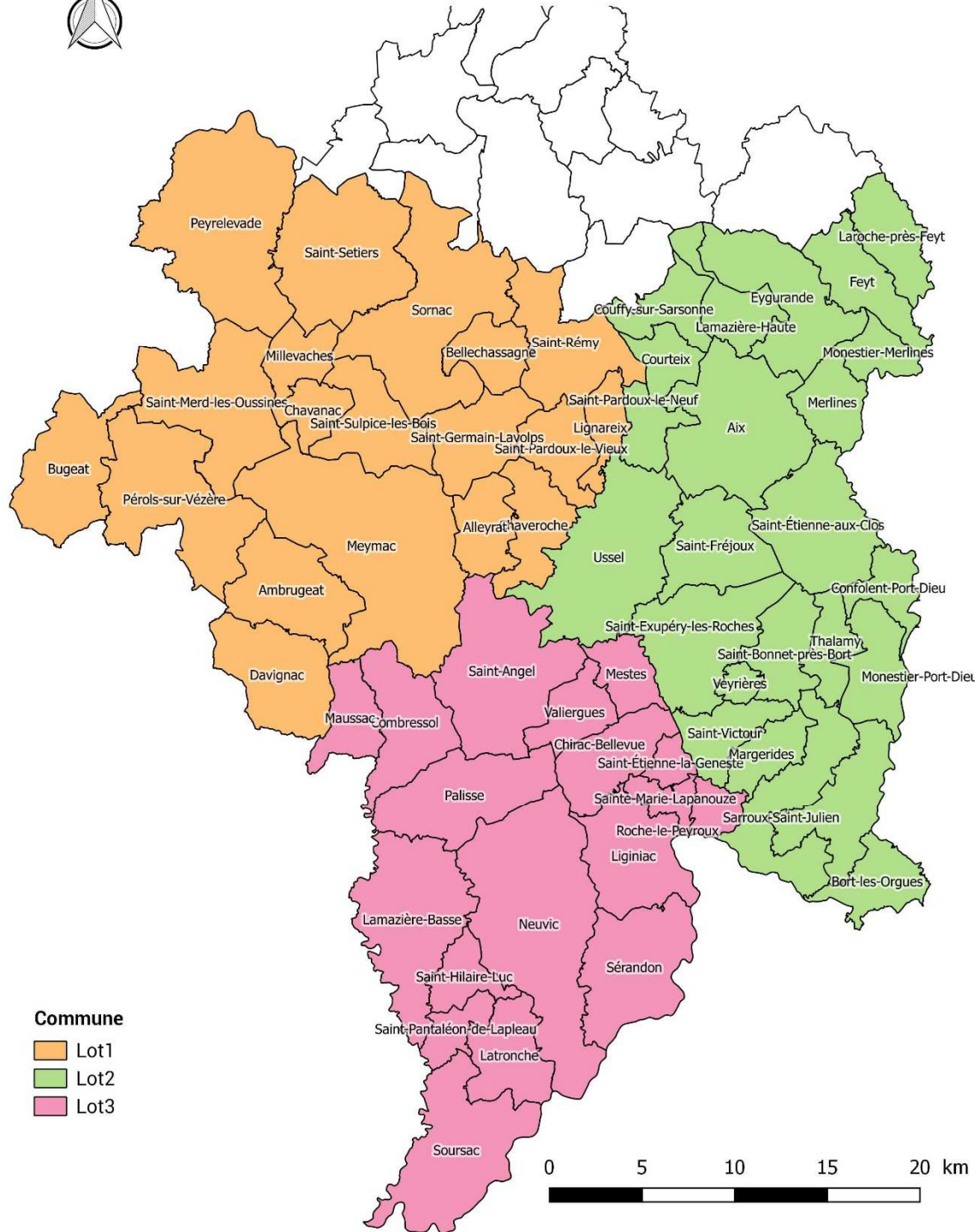
FO1 : Contrôle de conception	:	115 €
FO2 : Contrôle de réalisation	:	115 €
FO3 : Contrôle de diagnostic de l'existant	:	115 €
FO4 : Contrôle de bon fonctionnement	:	115 €
FO3 et FO4 Contrôle lors d'une vente	:	125 €



TERRITOIRE HAUTE-CORRÈZE-COMMUNAUTÉ



Haute Corrèze Communauté Service Public d'Assainissement Non Collectif Allotissement



Lot 1 : Plateau de Millevaches

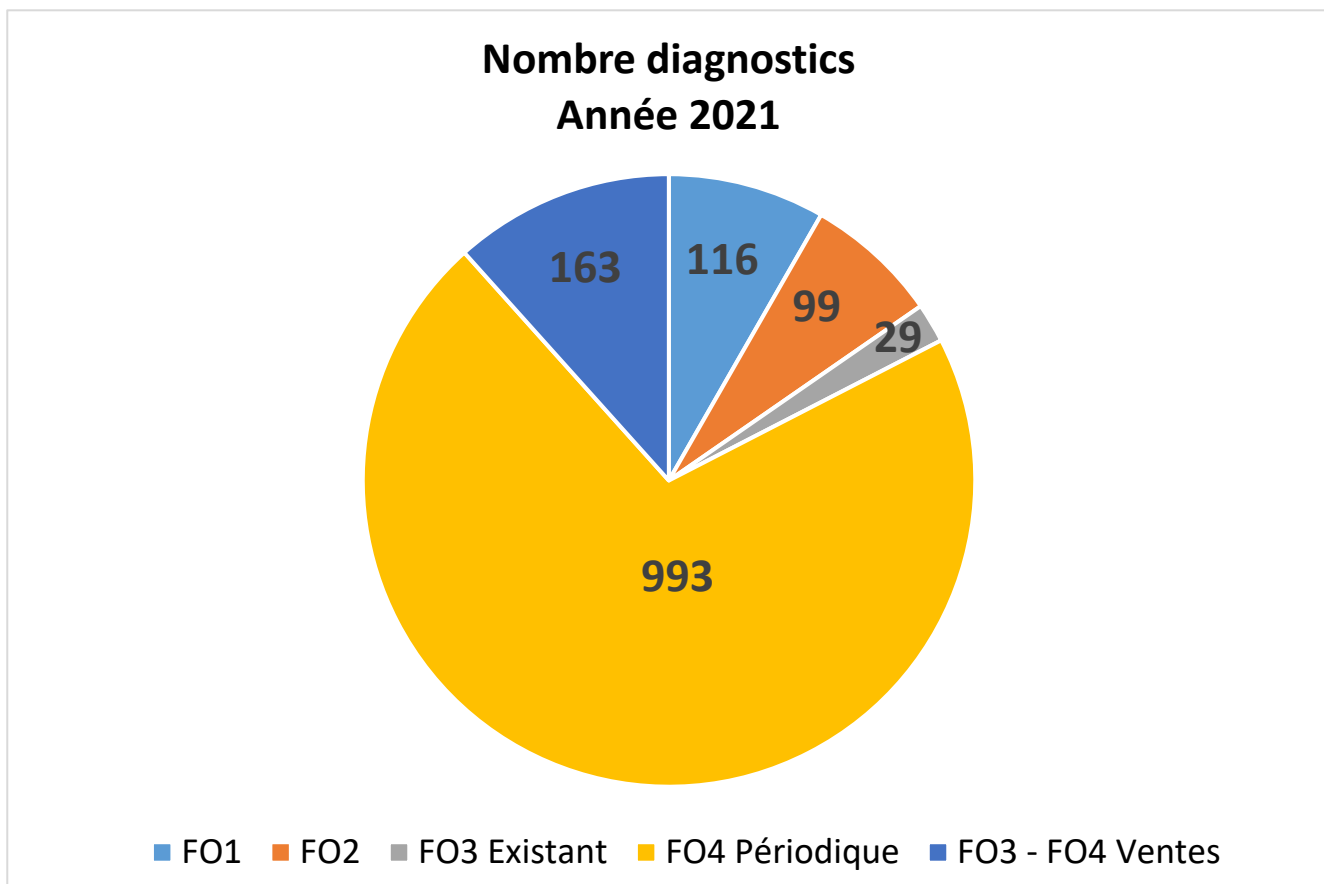
Lot 2 : Chavanon Plateau bortoïs

Lot 3 : Gorges de la Dordogne

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) est chargé par Haute Corrèze Communauté) de contrôler les communes suivantes conformément au marché à bons de commandes comprenant 3 lots incluant les communes détaillées ci-dessous :

COMMUNES SPANC		
CPIE		
LOT 1	LOT 3	LOT 2
Alleyrat	Chirac Bellevue	Aix
Ambrugeat	Combressol	Bort-les-Orgues
Bellechassagne	Lamaziere Basse	Confolent-Port-Dieu
Bugeat	Latronche	Couffy-sur-Sarsonne
Chavanac	Liginiac	Courteix
Chaveroche	Maussac	Eygurande
Davignac	Mestes	Feyt
Lignareix	Neuvic	Lamazière-Haute
Meymac	Palisse	Laroche-Près-Feyt
Millevaches	Roche le Peyroux	Margerides
Pérols-sur-Vézère	Saint Angel	Merlines
Peyrelevade	Saint Etienne la Geneste	Monestier-Merlines
Saint-Germain-Lavolps	Saint Hilaire Luc	Monestier-Port-Dieu
Saint-Merd-les-Oussines	Saint Pantaléon de Lapeau	Saint-Bonnet-Près-Bort
Saint-Pardoux-le-Vieux	Sainte Marie Lapanouze	Saint-Etienne-aux-Clos
Saint-Rémy	Sérandon	Saint-Exupéry-les-Roches
Saint-Setiers	Soursac	Saint-Fréjoux
Saint-Sulpice-les-Bois	Valiergues	Saint-Pardoux-le-Neuf
Sornac		Saint-Victour
		Sarroux-Saint-Julien
		Ussel
		Thalamy
		Veyrières

	Nombre diagnostics Année 2021
FO1	116
FO2	99
FO3 Existant	29
FO4 Périodique	993
FO3 – FO4 Ventes	163

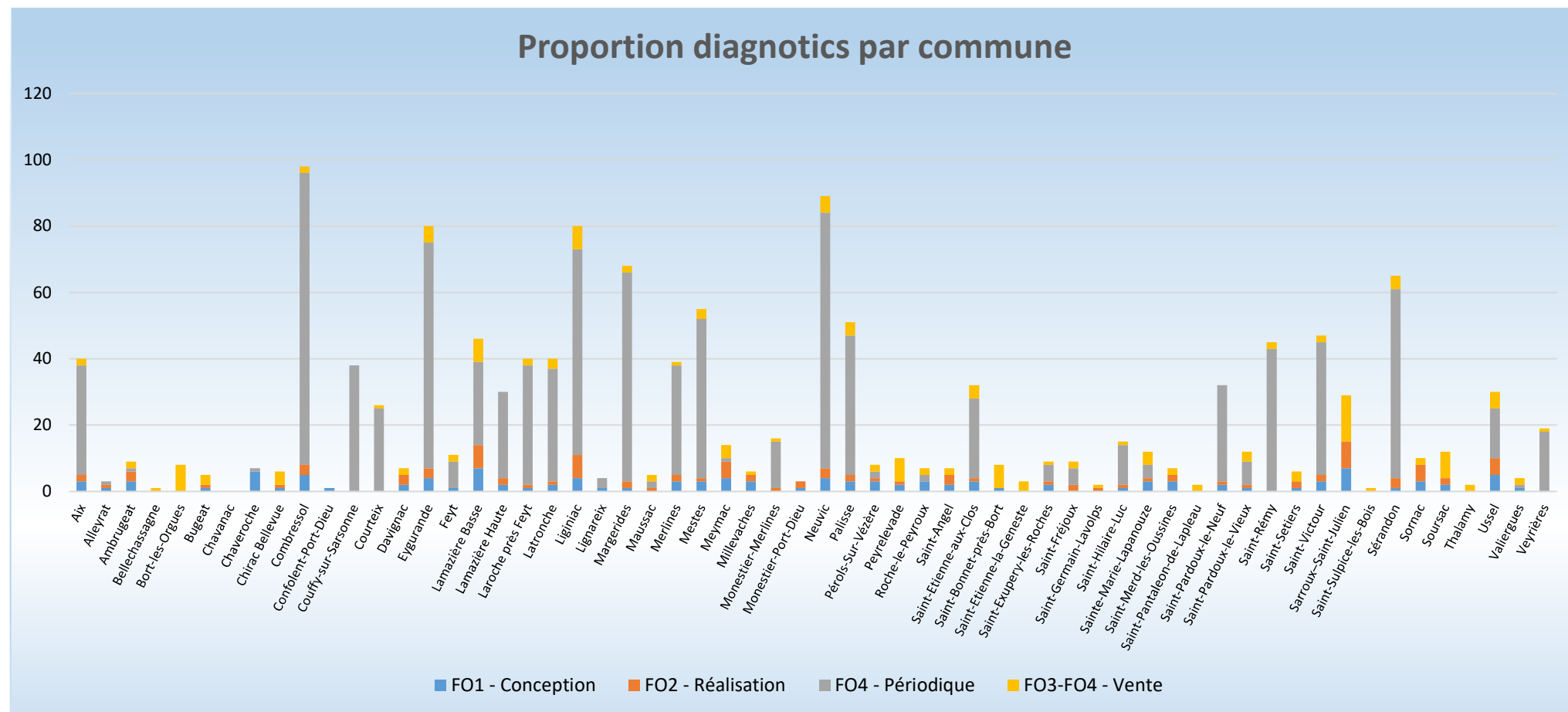




Activité du Service en 2021

Communes	FO1 - Conception	FO2 - Réalisation	FO3 - Existant	FO4 - Périodique	FO3-FO4 - Vente
Aix	3	2	0	33	2
Alleyrat	1	1	0	1	0
Ambrugeat	3	3	25	1	2
Bellechassagne	0	0	0	0	1
Bort-les-Orgues	0	0	0	0	8
Bugeat	1	1	0	0	3
Chavanac	0	0	0	0	0
Chaveroche	6	0	0	1	0
Chirac Bellevue	1	1	0	0	4
Combressol	5	3	2	88	2
Confolent-Port-Dieu	1	0	0	0	0
Couffy-sur-Sarsonne	0	0	0	38	0
Courteix	0	0	0	25	1
Davignac	2	3	0	0	2
Eygurande	4	3	0	68	5
Feyt	1	0	0	8	2
Lamazière Basse	7	7	0	25	7
Lamazière Haute	2	2	0	26	0
Laroche près Feyt	1	1	0	36	2
Latronche	2	1	0	34	3
Ligniac	4	7	0	62	7
Lignareix	1	0	0	3	0
Margerides	1	2	0	63	2
Maussac	0	1	0	2	2
Merlines	3	2	0	33	1
Mestes	3	1	0	48	3
Meymac	4	5	0	1	4
Millevaches	3	2	0	0	1
Monestier-Merlines	0	1	0	14	1
Monestier-Port-Dieu	1	2	0	0	0
Neuvic	4	3	1	77	5
Palisse	3	2	0	42	4
Pérols-Sur-Vézère	3	1	0	2	2
Peyrelevade	2	1	0	0	7
Roche-le-Peyroux	3	0	0	2	2
Saint-Angel	2	3	0	0	2
Saint-Etienne-aux-Clos	3	1	0	24	4
Saint-Bonnet-près-Bort	1	0	0	0	7
Saint-Etienne-la-Geneste	0	0	0	0	3
Saint-Exupéry-les-Roches	2	1	0	5	1
Saint-Fréjoux	0	2	0	5	2
Saint-Germain-Lavolps	0	1	0	0	1
Saint-Hilaire-Luc	1	1	0	12	1
Sainte-Marie-Lapanouze	3	1	0	4	4
Saint-Merd-les-Oussines	3	2	0	0	2
Saint-Pantaleon-de-Lapleau	0	0	0	0	2
Saint-Pardoux-le-Neuf	2	1	0	29	0
Saint-Pardoux-le-Vieux	1	1	1	7	3
Saint-Rémy	0	0	0	43	2
Saint-Setiers	1	2	0	0	3
Saint-Victour	3	2	0	40	2
Sarroux-Saint-Julien	7	8	0	0	14
Saint-Sulpice-les-Bois	0	0	0	0	1
Sérandon	1	3	0	57	4
Sornac	3	5	0	0	2
Soursac	2	2	0	0	8
Thalamy	0	0	0	0	2
Ussel	5	5	0	15	5
Valiergues	1	0	0	1	2
Veyrières	0	0	0	18	1
Total	116	99	29	993	163

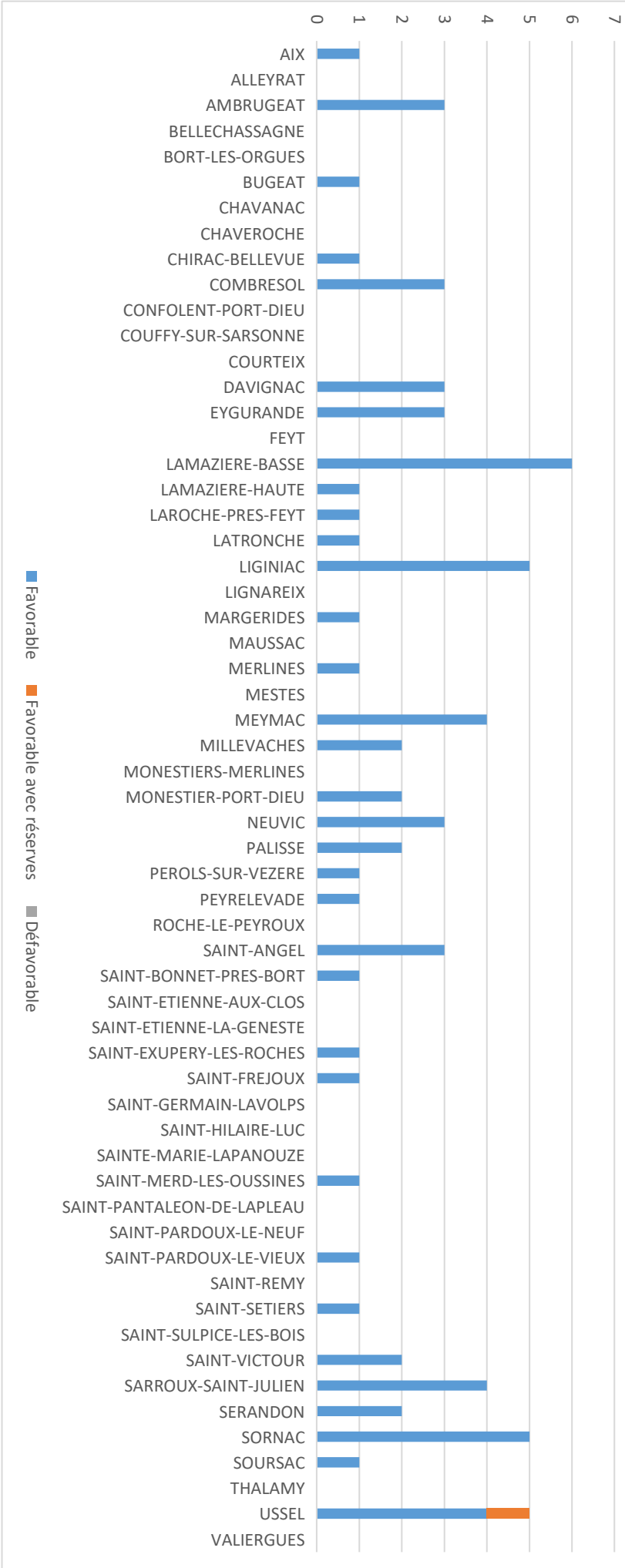
Le nombre des diagnostics par commune pour l'année 2021 se répartit de la façon suivante :





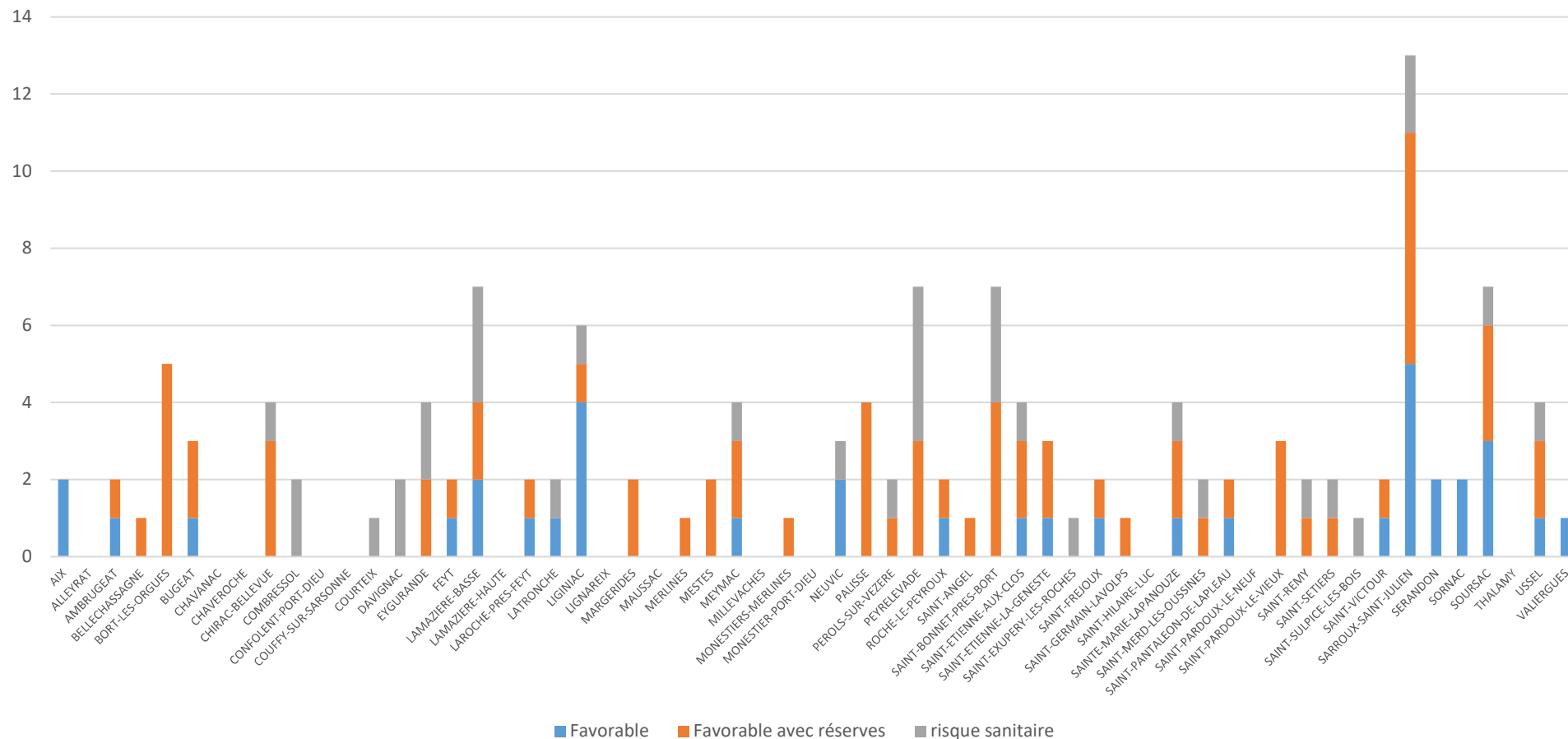
rendus
 s sont susceptibles d'être rendus lors des contrôles :
 Favorable
 Favorable avec Réserves
 Défavorable
 dessous, la répartition par commune et par types de contrôles pour l'année 2021 :

FO2 - Contrôles de réalisation



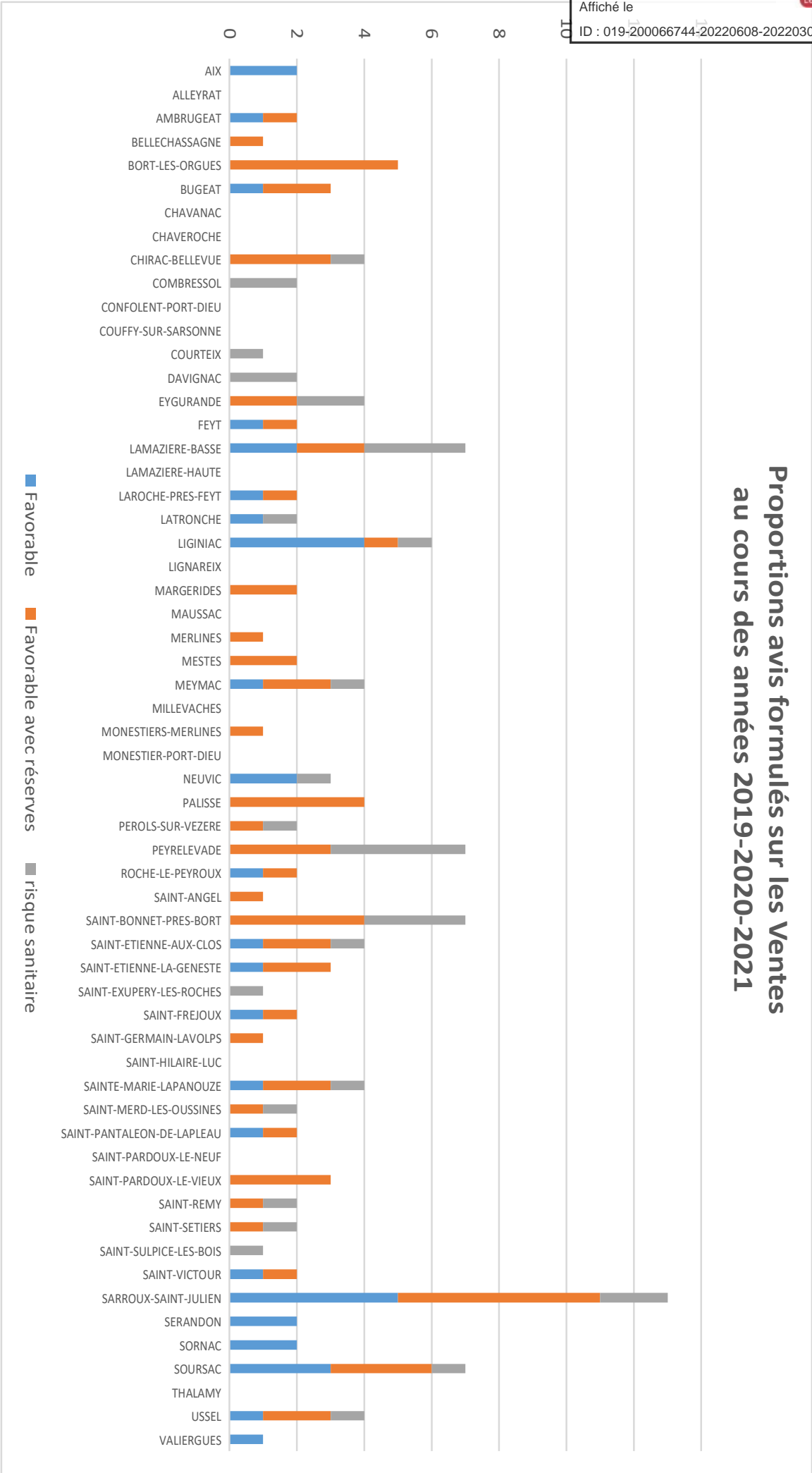


Proportions avis formulés sur les Ventes au cours de l'année 2021

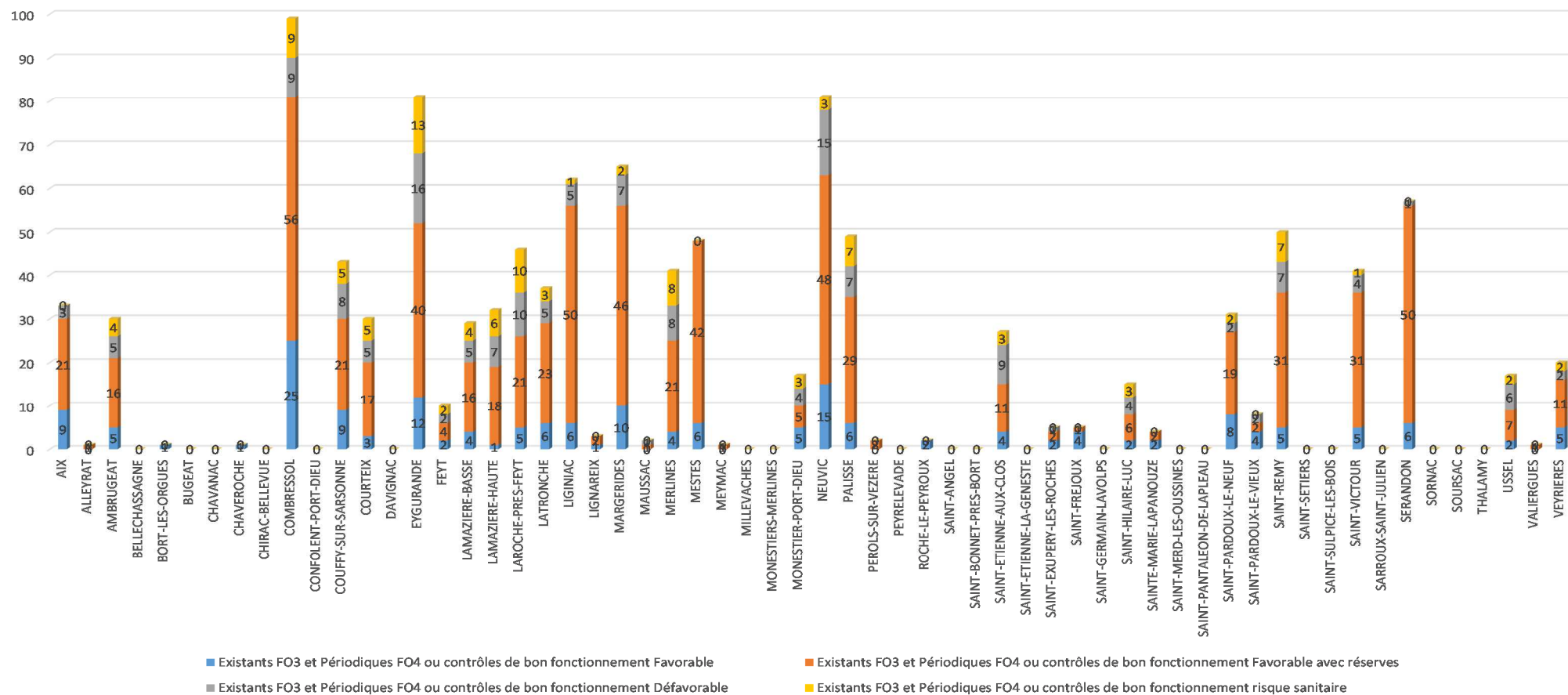




Proportions avis formulés sur les Ventes au cours des années 2019-2020-2021

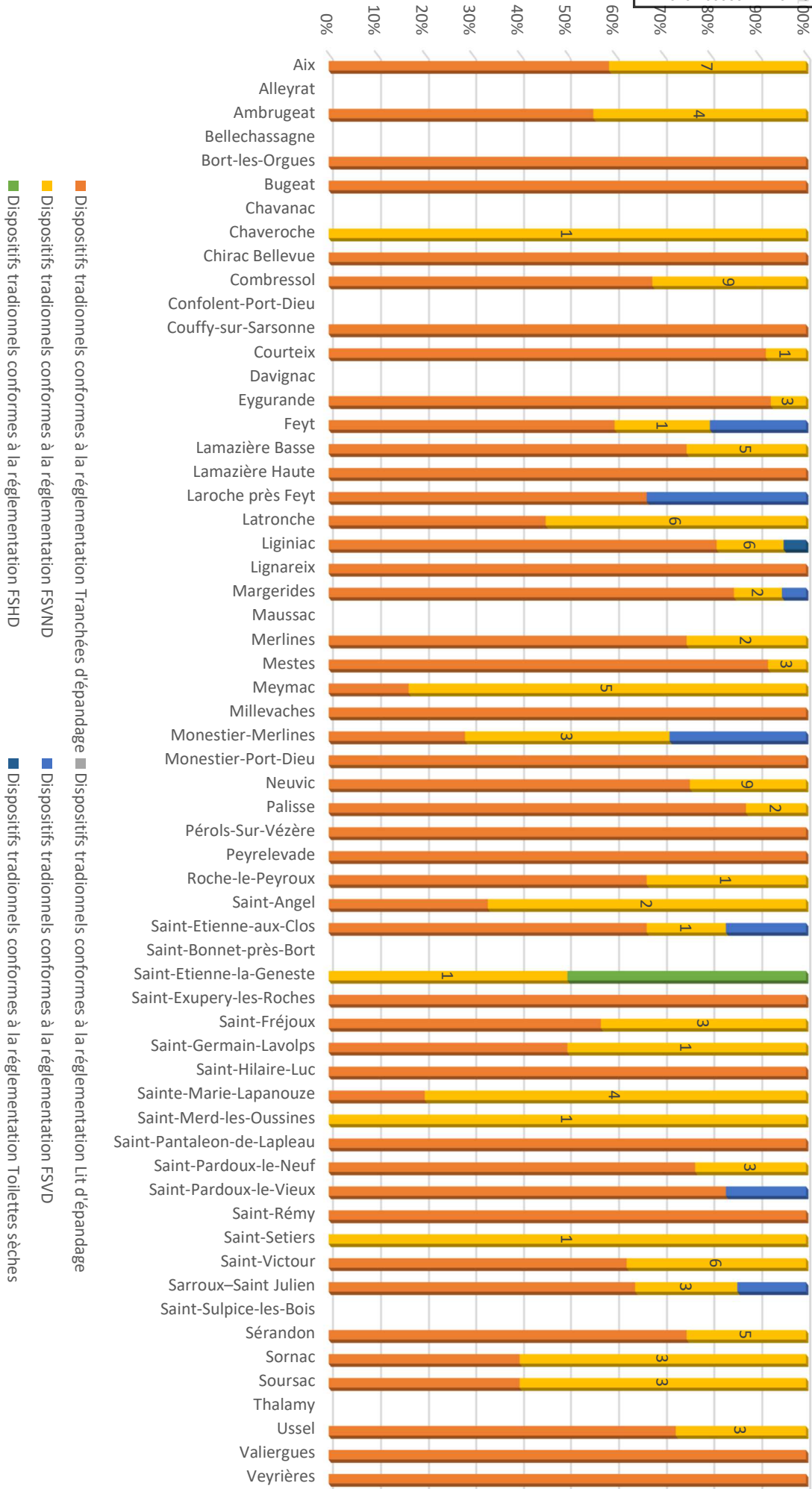


Proportion avis formulés sur le Périodiques FO4 ou contrôles de bon fonctionnement sur l'année 2021

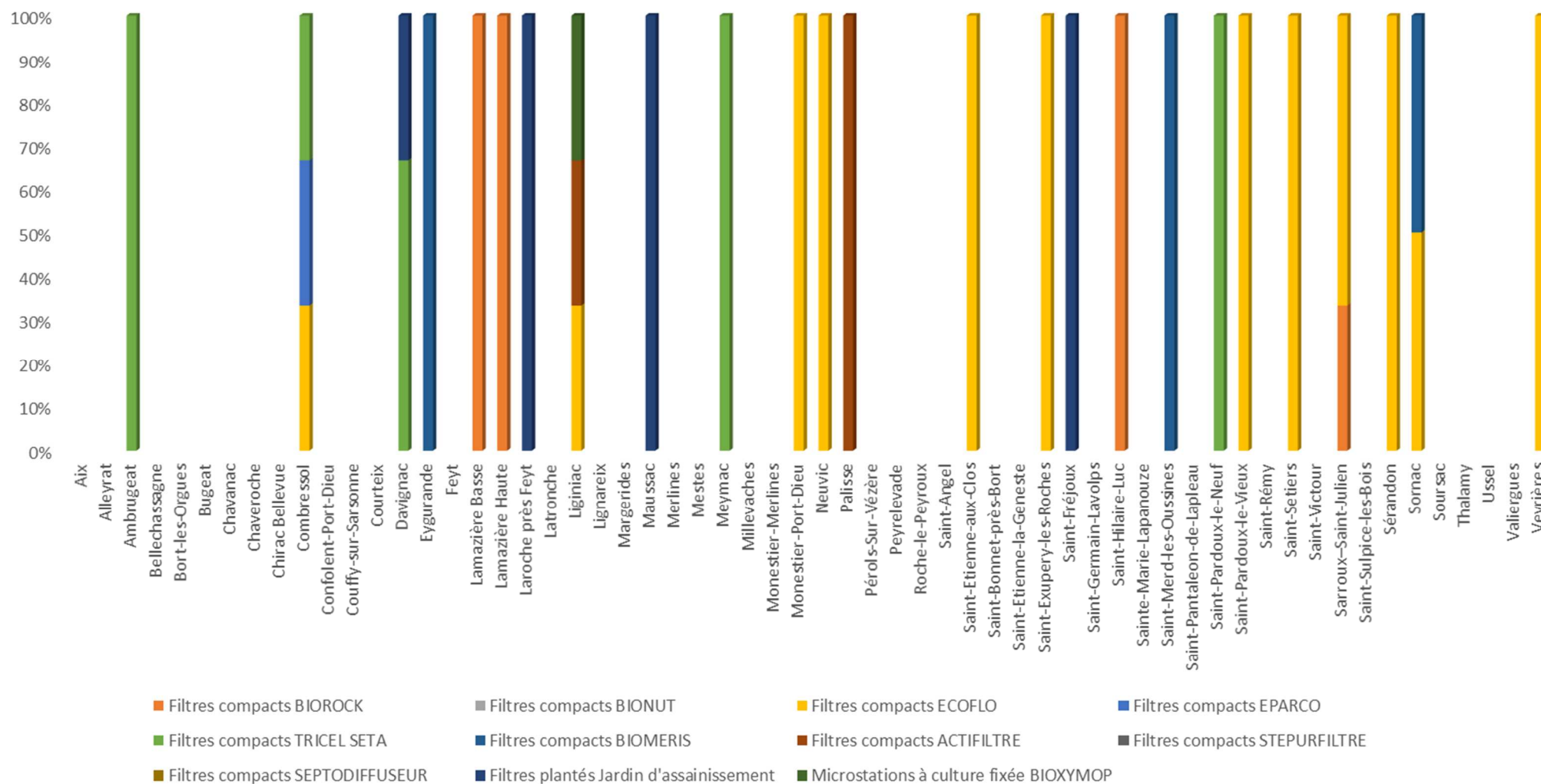




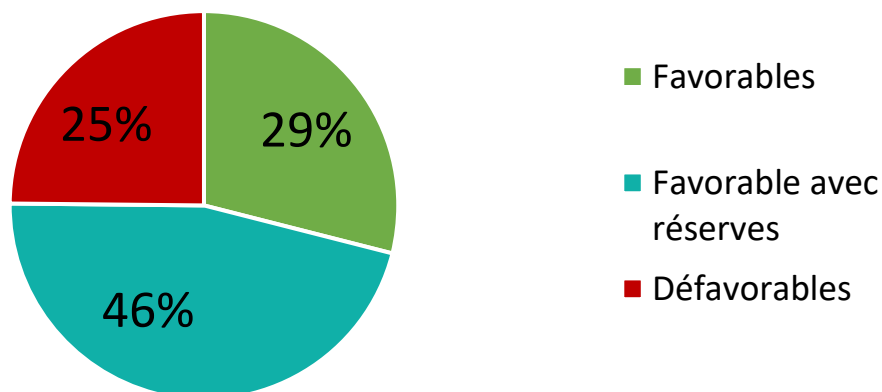
DISPOSITIFS TRADITIONNELS OBSERVES AU COURS DE L'ANNEE 2021



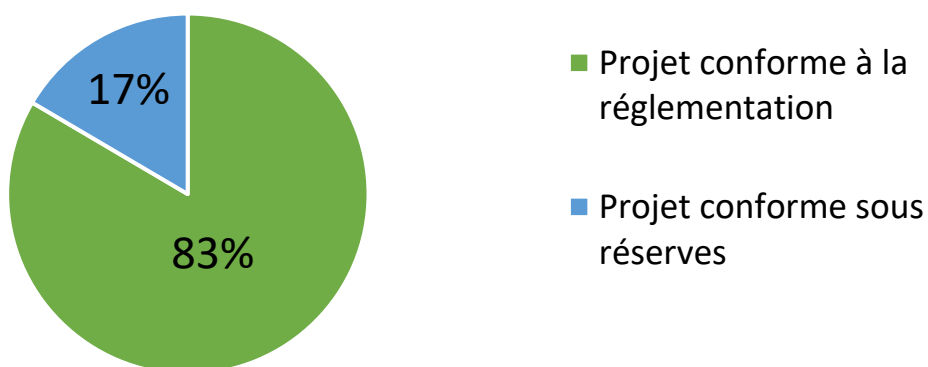
DISPOSITIFS AGREES OBSERVES AU COURS DE L'ANNEE 2021



Avis formulés sur l'ensemble des installations du parc ANC depuis la création du SPANC (Tous diagnostics)



Avis formulés sur les FO1 depuis la création du SPANC



Délibération n°2022-03-08

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Modification des tarifs de déchèterie**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebuzzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelon			

- **Élus excusés :**

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 15 avril 2019 approuvant la tarification des déchèteries de Haute-Corrèze Communauté ;

Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire préservé » soucieux de protéger et de valoriser ses richesses et un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté ;

Le président explique que la présence de cartons en grande quantité dans les conteneurs à ordures ménagères est très fréquente sur le territoire. Ce constat est notamment dressé dans les conteneurs mis à disposition de professionnels, malgré le fait que les déchèteries du territoire soient ouvertes le lundi pour permettre aux artisans et entreprises de s'y rendre.

À la différence des particuliers, les dépôts de déchets valorisables en déchèterie sont facturés aux professionnels selon des tarifs approuvés en Conseil Communautaire. Cette facturation s'effectue au poids pour les déchèteries équipées de pont bascule ou au volume pour les autres déchèteries. La tarification actuellement en vigueur pour les cartons est de 5 € la tonne ou 2 € le m³.

Lors de la journée de travail des élus communaux du 6 mai dernier, la problématique de la présence de cartons dans les ordures ménagères a été soulevée. De ce fait, ces cartons augmentent fortement la quantité de déchets incinérés alors qu'ils pourraient être valorisés.

Dans le but d'inciter les professionnels à déposer leurs cartons en déchèterie, la possibilité de mettre en place la gratuité de la collecte des cartons en déchèterie pour ces derniers a été évoquée. Outre l'aspect vertueux de préservation de notre environnement, cette gratuité permettrait vraisemblablement de réduire la quantité de déchets incinérés et le coût de traitement payé par Haute-Corrèze Communauté.

Aussi, et au regard de l'intérêt environnemental et économique de cette solution, il vous est proposé de modifier les tarifs des dépôts des cartons en déchèterie pour les professionnels et d'instaurer la gratuité pour ce type de déchet. Les autres tarifs appliqués aux entreprises restent inchangés. Les tarifs seront ainsi les suivants à compter du 1^{er} juillet 2022 :

▪ Pour les déchèteries disposant d'un système de pesage (Bort, Neuvic et d'Ussel - Camp César) :

- Bois en mélange et déchets verts : 62€ /T
- **Cartons : 0€ /T (proposition de tarif modifié)**
- D3E : 50€ /T
- DTQD : 2 000€ /T
- Ferrailles/batteries : gratuit
- Gravats : 15€ /T
- Tout venant (incinération) : 155€ /T
- Forfaits pour quantité non évaluable (inférieur à 100 kg) :

Bois en mélange et déchets verts : 6,20€

Gravats : 1,50€

Tout venant (incinération) : 15,50€

▪ Pour les autres (Bugeat, Eygurande, La Courtine, Meymac et Ussel – Lôches) :

- **Cartons : 0€ /m3 (proposition de tarif modifié)**
- Déchets verts : 10€ /m3

Délibération n°2022-03-08

- D3E : 7€ /m3
- Ferrailles/batteries : gratuit
- Gravats : 21€ /m3
- Tout venant (incinération) : 50€ / m3

L'accès demeure gratuit pour les particuliers sur les 8 déchèteries du territoire.

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** la modification des tarifs appliqués aux professionnels en déchèterie à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous document afférent à cette délibération.

A la majorité	
Votants	74
Pour	73
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,
Pierre Chevalier

